

Darstellungen - articles - articoli saggistici

La chronique du Père Herménégilde: une source inédite pour l'histoire du couvent des capucins de Saint-Maurice

Jean-Luc Rouiller*

A Julie et Loïc
paléographes en herbe

En 1772, le Père Herménégilde d'Echarlens rédige une histoire du couvent des capucins de Saint-Maurice en Valais. Le texte, conservé aux archives du couvent, est resté inédit jusqu'à ce jour. Il fut toutefois largement utilisé, dans les années 1920, par le Père Sulpice Crettaz, lors de ses recherches sur les capucins en Valais. Celui-ci avait perçu l'importance du document pour l'histoire du couvent de Saint-Maurice aux XVII^e et XVIII^e siècles, mais n'avait pas jugé utile de le publier. Nos recherches sur les bibliothèques patrimoniales de Suisse romande¹ nous ont conduit jusqu'aux archives du couvent de Saint-Maurice et nous ont permis de redécouvrir le manuscrit, dont nous proposons ici l'édition intégrale, précédée d'une introduction explicative. Cette introduction décrit la forme et la structure du document, afin d'essayer d'en reconstituer sa genèse. Nous n'avons en revanche pas souhaité procéder à une analyse globale et approfondie du contenu, préférant annoter directement la source. On trouvera ainsi des informations sur les personnages, sur les lieux, sur quelques termes et, dans une moindre mesure, sur certains événements. Notre propos n'est pas de juger de la valeur historique de tous les faits signalés dans la chronique, ni de refaire une histoire du couvent sous l'Ancien Régime, mais de donner quelques outils utiles aux futurs lec-

* Plusieurs institutions n'ont pas ménagé leurs efforts pour me fournir de précieux renseignements. Je tiens à les en remercier vivement: les Frères du couvent des capucins de Saint-Maurice, les Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice (= AASM), les Archives de l'Etat du Valais (= AEV), les Archives de la Province suisse des capucins à Lucerne (= Provinzarchiv Schweizer Kapuziner Luzern = PAL), le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles, la bibliothèque de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique à Lausanne.

¹ Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse (*Handbuch der historischen Buchbestände in der Schweiz*), que l'on peut consulter sur le site <http://www.zb.unizh.ch/HBHCH/webpages/index.html>. Sur ce projet, voir aussi l'article paru dans *Arbido* 10 (2001), 15-18.

teurs de ce savoureux document. C'est pourquoi nous avons préféré focaliser notre attention sur l'auteur du manuscrit, sur sa façon de travailler (les sources utilisées) et sur la place du document dans l'historiographie locale.

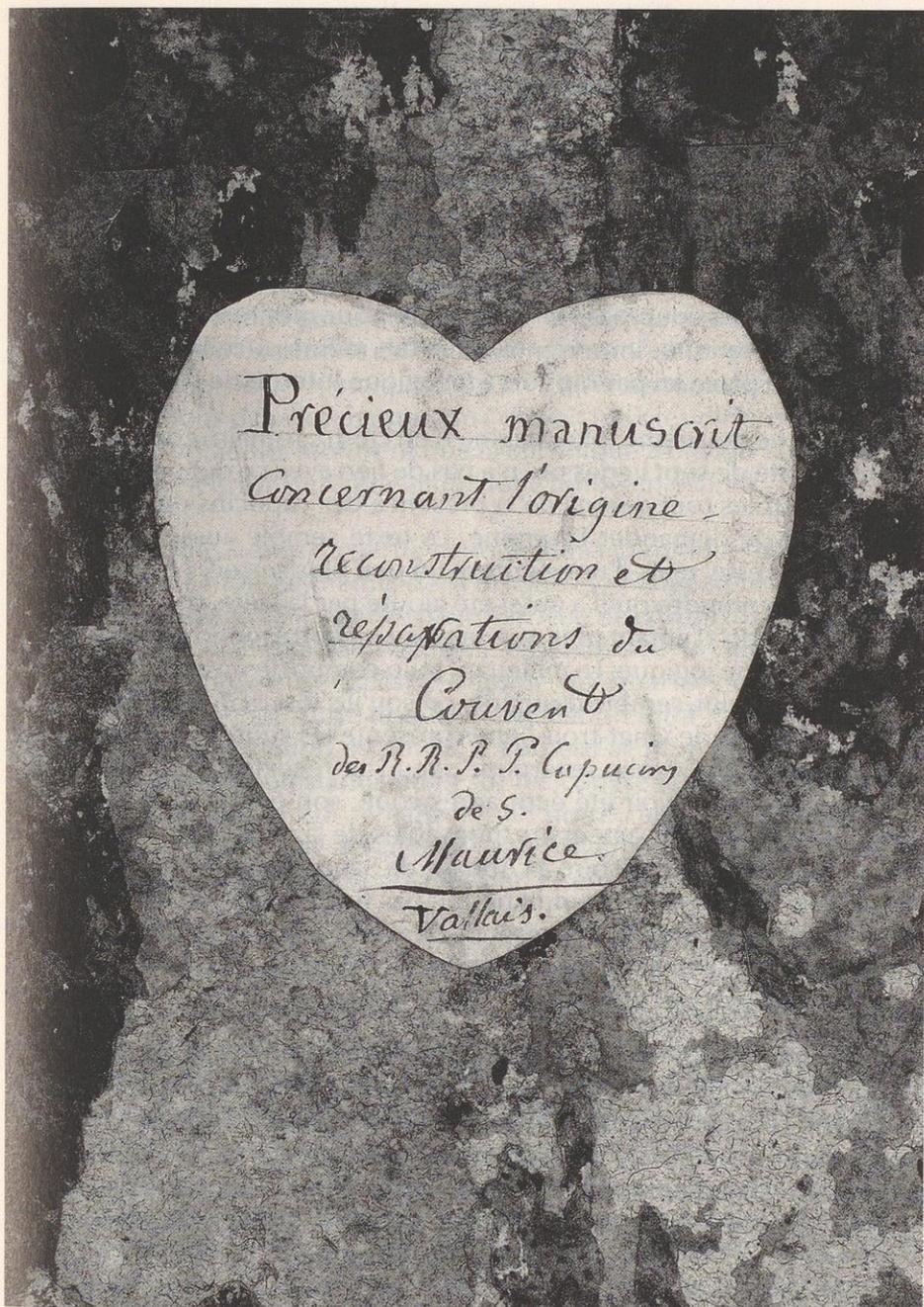
1. Introduction

1.1. Le manuscrit: forme et contenu

Le manuscrit que nous éditons est un grand livre mince à la reliure cartonnée. Il mesure 33,5 cm sur 21,5 cm, pour une épaisseur d'environ 1 cm. La reliure cartonnée est recouverte d'un papier beige, déchiré par endroit, et orné de gros points rouge clair. Sur le plat supérieur, une étiquette en forme de cœur indique le contenu du livre: *Précieux manuscrit concernant l'origine, reconstruction et réparations du Couvent des R.R.P.P. Capucins de S. Maurice Vallais*, apparemment apposée par une autre personne que le rédacteur du texte. Une étiquette moderne (XX^e siècle) porte la cote 6/22, qui correspond à son précédent emplacement dans l'ancien local des archives, au-dessus du chœur de l'église. Actuellement, ce livre est conservé avec les archives du couvent, dans le bureau du Père gardien. Il est composé de vingt folios, en partie numérotés, dont huit blancs au recto et au verso (fol. 3, 13 à 19) et un blanc au recto (fol. 20).

Le livre s'ouvre (1^{er} fol., recto, non numéroté) par deux recettes de remèdes à confectionner. La première recette porte sur la fabrication d'un onguent pour guérir les érysipèles. La seconde recette permet de fabriquer des «pillules purgatives». L'écriture semble être de la même main que le texte principal. Le dernier folio (20 verso, non numéroté) contient aussi une recette de remède contre «le mal dit le décroît», suivie de quelques lignes expliquant comment «prendre les taupes».

Le verso du premier folio (non numéroté) contient un texte (première moitié du folio, le reste est blanc), qui relate un début d'incendie dans le réfectoire du couvent le 2 avril 1773 et souligne la nécessité de réparer le fourneau de ce réfectoire. La première moitié du verso du dernier folio contient aussi un texte historique sur les premiers religieux qui ont vécu à Saint-Maurice avant la fondation de l'Abbaye en 515. L'auteur de ces deux petits textes est très vraisemblablement le même que celui du texte principal, ce qui ne nous empêche pas de considérer ces deux textes historiques placés en ouverture et en fermeture du livre comme des ajouts de peu postérieurs à la rédaction de la partie principale du manuscrit.



Précieux manuscrit
Concernant l'origine
reconstruction et
réparations du
Couvent
des R.R.P.P. Capucins
de S.
Maurice
Vallais.

L'étiquette en forme de cœur indique le contenu de la chronique du Père Herménégilde d'Echarlens: Précieux manuscrit concernant l'origine, reconstruction et réparations du Couvent des R.R.P.P. Capucins de S. Maurice Vallais (Archives des capucins St-Maurice Ms 6/22.)

Le recto du deuxième folio (paginé I en chiffre romain) s'ouvre par un gros titre: «Annotations Faites sur l'Origine, les Changemens, les Bâtimens, les Réparations, la Maintenance, les Quêtes, les Travaux & Coutumes de ce Couvent. l'Année 1772. par le R. Père Herménégilde», suivi d'un bref texte de quatorze lignes, qui porte sur l'importance d'entretenir le toit du monastère pour éviter le délabrement des bâtiments: étrange entrée en matière! La main semble encore une fois la même que pour le reste du manuscrit. On peut alors raisonnablement se demander si ce folio n'était pas au départ une simple page de titre (sans texte), qui aurait été utilisée après coup par Herménégilde pour mettre en évidence une information pratique, importante pour lui, même si celle-ci n'avait pas forcément sa place ici par rapport à la logique interne de l'œuvre.

Le verso de ce deuxième folio (paginé II en chiffre romain) commence par un autre texte de sept lignes qui n'a pas de lien avec ce qui précède, mais qui porte sur les tout débuts de la présence des capucins dans la ville et leur besoin de demander l'aumône. Le texte semble aussi de la même main que le reste, mais d'une écriture un peu plus serrée, ce qui pourrait laisser sous-entendre qu'il a aussi été ajouté par la suite, dans un espace laissé blanc; ceci d'autant plus que sa place ne correspond pas non plus à une quelconque logique. Le milieu du folio comporte un autre titre: «Avis au lecteur» qui, lui, semble d'origine, puisqu'il s'inscrit dans la logique de l'œuvre. Cet avis de vingt-trois lignes présente les sources utilisées et les raisons du travail. Ce folio se termine par un autre texte de sept lignes, qui semble à nouveau avoir été écrit après coup: son écriture est aussi plus serrée. Il porte sur les acteurs responsables de la venue des capucins, et de leur installation provisoire à l'Abbaye de Saint-Maurice. Les sept lignes au haut de ce folio et les sept lignes au bas forment en fait un tout: elles concernent les débuts de la présence des capucins à Saint-Maurice. Leur emplacement n'est donc pas totalement illogique, mais on voit bien qu'elles n'avaient pas été pensées dès le départ.

La chronique elle-même commence seulement au recto du quatrième folio (paginé 1 en chiffre arabe) avec un nouveau titre, sous-titre devrions-nous dire: «L'origine & les différens changemens du couvent». Elle se développe jusqu'au folio 12 recto (paginé 17) et s'achève par un dernier chapitre sur le «Changement de Province» (qui commence au bas de ce folio 12 recto² et finit au verso). Ce dernier chapitre est ici à sa place, car le changement de Province eut lieu dans les années 1766-1768, soit juste quelques années avant la rédaction de la chronique. Il a toutefois pu être

2 Comme le bas de ce folio 12 est déchiré, nous ne possédons pas le début du chapitre sur le changement de Province.

rédigé dans un deuxième temps, car la fin de la chronique (quelques lignes plus haut) ressemble bien à une fin et n'annonce pas de suite. Suivent sept folios blancs (13-19) et les ajouts signalés ci-dessus.

Ainsi, si nous ignorons les ajouts, nous avons à l'origine un premier folio (recto et verso) blanc. Un deuxième folio avec seulement le titre au recto et seulement l'«Avis au lecteur» au verso. Un troisième folio blanc. Un quatrième folio recto avec le sous-titre («L'origine & les differens Changemens du Couvent») au sommet, ainsi que le début de la chronique. Le manuscrit se terminait par un chapitre sur le changement de Province. A notre avis, tout le manuscrit est de la même main, et ce malgré son côté hétéroclite (sujets divers, composition en plusieurs temps), hormis quelques annotations dans les marges, où l'on voit bien les différences d'écriture³. Ces annotations montrent que la chronique a été lue et complétée par les successeurs d'Herménégilde, donc tenue en estime.

Dans les grandes lignes, la partie centrale de la chronique parle, comme le dit Herménégilde lui-même, de «l'origine et changemens du couvent, depuis 1607 jusqu'à 1766» (p. 17), soit: l'arrivée des capucins à Saint-Maurice et leur installation à Saint-Laurent, en dehors de la ville, avec le soutien de saint François de Sales, d'Antoine de Quartéry et de l'Abbaye; l'abandon du site pour une nouvelle installation *intra muros*; l'incendie de 1693; la reconstruction du couvent. L'auteur se permet aussi un développement sur le protestantisme et sur les congrégations religieuses au XVII^e siècle en Valais. On remarque que notre capucin s'attarde beaucoup plus sur le XVII^e siècle que sur le XVIII^e. En outre, son style rend la compréhension de certains passages peu aisée.

1.2. L'auteur

Le nom de l'auteur de la chronique est inscrit juste sous le titre («par Le R. Père Hermenégilde», p. I), mais il est d'une autre main, ce qui n'enlève rien de son intérêt ni de sa crédibilité. Il s'agit du Père Herménégilde Deschenaux⁴, d'Echarlens (FR), né en 1713 et mort à Fribourg le 9 juillet

3 Une annotation au bas de la page 6 (6^e fol. verso) et une autre dans la marge gauche de la page 10 (8^e fol. verso) sont d'une deuxième main. Une note dans la marge de gauche de la page 2 (4^e fol. verso), une note au bas de la page 4 (5^e fol. verso) et une autre dans la marge de droite de la page 7 (7^e fol. recto) semblent être d'une troisième main.

4 Son saint patron était fils du roi des Wisigoths, Léovigild. Arien, il avait épousé la princesse catholique Ingonda et s'était converti. Il prit la tête d'un soulèvement contre son père, fut fait prisonnier et décapité à Tarragone le 24 mars 585 (*Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 24, Paris 1993, col. 88-92).

1793. Baptisé le 9 août 1713 du nom de Romain Nicolas, il prit l'habit le 9 janvier 1732 au couvent d'Altdorf (UR), où il effectua son noviciat. Il fut ordonné prêtre le 22 décembre 1736. A partir de 43 ans, il exerça la fonction de gardien dans plusieurs couvents: à Porrentruy (JU) de 1756 à 1758 et de 1759 à 1762, à Bulle (FR) de 1758 à 1759 et de 1763 à 1766, à Romont (FR) de 1773 à 1774 et au Landeron (NE) de 1774 à 1781⁵. Lors de son passage à Saint-Maurice, entre 1768 et 1773, il ne fut pas gardien, mais *operarius*, c'est-à-dire aumônier des malades⁶, ce qui peut expliquer la présence de recettes de remèdes dans le manuscrit (au début et à la fin). A Romont, il rédigea aussi une histoire du couvent, intitulée «Mémoire de l'origine et progrès de cet hospice régulier»⁷. Ce mémoire date de 1773, soit une année après celui sur le couvent de Saint-Maurice.

Le Père Herménégilde écrit son texte durant son séjour au couvent de Saint-Maurice, entre 1768 et 1773, juste après le passage du couvent (avec celui de Sion) à la Province suisse. Ce changement de Province a probablement suscité la rédaction de ce texte, dans un besoin de fixer la mémoire du couvent à un tournant de son histoire. Plusieurs passages de la chronique donnent des précisions sur la date de rédaction. On apprend ainsi que dès la première année de sa présence au couvent (en 1769), Herménégilde s'était intéressé à «l'origine et la destinée de la porte qui est au bas du verger» (p. 8). En 1770 et en 1772, il était tombé sur des documents d'archives (p. 3, 7 et 13). A la page 17 de la chronique, il indique même, fortuitement, le jour précis de la rédaction du manuscrit, du moins de la partie principale: le 7 décembre 1772. Dans les parties ajoutées, il donne aussi des précisions temporelles: le 6 janvier 1773, il a eu une discussion avec le chanoine Odet au sujet des premiers religieux installés dans la région (fol. 20 verso, non paginé); il parle d'un incendie survenu le 2 avril de la même année (1^{er} fol. recto, non paginé). Herménégilde a tout de suite rédigé les quelques lignes inspirées par ces événements, en tout cas avant septembre 1773, date à laquelle il est gardien du couvent de Romont⁸.

Le manuscrit ne précise pas le nom de famille d'Herménégilde, ce qui a entraîné une légère confusion. Ce nom n'est pas non plus indiqué dans

5 PAL Ms 150 Protocollum maius I 173 M. Voir aussi *Helvetia Sacra* (= HS) V/2 (*Franziskusorden: Die Kapuziner und Kapuzinerinnen in der Schweiz*), Bern 1974, 234, 336, 452, 509.

6 En allemand: *Krankenseelsorger*.

7 HS V/2, 509. PAL Archives des Capucins Romont (= ACapRomont).

8 Il a été élu le 21 août 1773 (HS V/2, 509).

la copie qu'en fera le Père Isidore Rudaz vers le milieu du XIX^e siècle⁹. Le Père Sulpice Crettaz, qui utilisera la chronique pour ses recherches sur les capucins en Valais, précise que l'auteur est le «P. Herménégilde de Delémont, capucin», sans donner plus de détails¹⁰. Probablement influencés par cette information erronée, les éditeurs du catalogue des manuscrits du Père Rudaz en ont déduit qu'il s'agissait du Père Herménégilde Montavon, sans fournir d'autres précisions¹¹. Ce Père est bien un Jurassien, puisqu'il vient de Develier, près de Delémont, mais il vécut de 1759 à 1834. Il n'a donc pas pu écrire la chronique à l'âge de treize ans! De plus, il a été gardien de Saint-Maurice (1802-1805 et 1814-1816)¹², ce qui n'était pas le cas de l'auteur de la chronique¹³. Le Père Beda Mayer, dans son article sur le couvent de Saint-Maurice pour *Helvetia Sacra*, note bien que l'auteur est le Père Herménégilde Deschenaux¹⁴, informations que l'on retrouve dans les Archives de la Province à Lucerne (PAL).

1.3. Les sources utilisées

Herménégilde a fait œuvre d'historien dans son travail. Il mentionne d'ailleurs ses sources dans l'«Avis au lecteur». La première source est «le livre des Missions», manuscrit latin de 1657 du Père Charles de Genève, dont il existait au moins deux traductions françaises (manuscrites) au couvent

9 Voir ci-après, note 26.

10 Sulpice Crettaz OFMCap, *Histoire des capucins en Valais*, Saint-Maurice 1929, 7. Le livre a été réédité en 1939, «revu et complété», sous le titre *Les capucins en Valais*. L'information sur la chronique a été déplacée à la p. 156, mais elle n'a guère changé.

11 André Donnet et Jean-Paul Hayoz OFMCap, *Catalogue des manuscrits historiques du P. Isidore Rudaz, capucin (1800-1868)*, in: *Vallesia* 11 (1956), 155-171, ici 160.

12 Il a aussi été gardien du couvent de Sion de 1805 à 1808, de 1811 à 1812 et de 1816 à 1819 (HS V/2, 526, 617-618).

13 Dans un passage de la chronique (p. 14), Herménégilde dit avoir donné des documents au Père gardien.

14 Beda Mayer OFMCap, *Kloster St-Maurice*, in: *HS* V/2, 516-532, ici 520.

à cette époque¹⁵. Il parle ensuite «des autres manuscrits restés par les chambres après la retraite des Pères de Savoie». Dans son texte, Herménégilde signale en fait l'existence d'un (ou de deux) manuscrit(s) «tracé rapidement» (p. 3), déchiré(s) et tâché(s) (p. 4 et 10), du Père Pacifique de Nucé¹⁶, qu'il a retrouvé(s) «dans le petit retire-tout, entre la muraille et la grande cheminée» (p. 4). Il considère ce «mémoire» comme «très croyable», car «tout conforme à ce que nos magistrats m'ont raconté par tradition de leurs pères» (p. 10). Il a encore mis la main sur une «annotation» du Père Ambroise¹⁷ et consulté un nécrologe rédigé sur une feuille qu'il a retrouvée dans la sacristie en 1770 (p. 7): autant de manuscrits aujourd'hui perdus. Il transcrit aussi une lettre de saint François de Sales. L'auteur a encore bénéficié des «rapports des vieux et des séculiers», soit des témoignages oraux de Pères, de chanoines de l'Abbaye (Joseph-Xavier Odet) ou de laïcs (le commis Odet, Adrien de Quartéry). Finalement, en historien des bâtiments, il a recouru à «l'inspection de la structure du couvent», comme le jardin, le cloître, l'église, ainsi qu'à la description de certains objets, comme le buste d'Antoine de Quartéry. Au début de la chronique, il renvoie encore à la *Vallesia Christiana* de Sébastien Briguet¹⁸, publiée en 1744: le premier livre imprimé sur l'histoire du diocèse de Sion¹⁹.

15 Le livre a été traduit en 1680. Les copies du couvent datent de 1734 (cote 359/10) et de 1768 (cote 5/3); une troisième copie a encore été effectuée entre 1771 et 1807 (cote 5/25). Elles sont conservées dans les Archives du couvent des capucins de Saint-Maurice (= ACapSt-Maurice) et portent pour titre *Histoire abrégée des missions des RR Pères capucins de Savoie*. Le manuscrit sera édité en 1867 à Chambéry. C'est un résumé des volumineux *Trophées sacrés* que le Père Charles avait rédigés auparavant, mais qui ne reçurent pas l'imprimatur. Ces *Trophées* n'ont été édités qu'en 1976 par le Père Félix Tisserand OFMCap: *Les trophées sacrés ou missions des capucins en Savoie dans l'Ain, la Suisse romande et la vallée d'Aoste, à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle*, 3 vol., Lausanne 1976 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e série, t. 12-14). Ils ont récemment fait l'objet d'un mémoire de licence à l'Université de Fribourg, par Emmanuelle Bessi: *Etude de l'ouvrage du P. Charles de Genève «Les trophées sacrés ou missions des capucins en Savoie, dans l'Ain, la Suisse romande et la vallée d'Aoste, à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle»*, Fribourg 2002 (dactyl.). Les Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice possèdent une copie manuscrite de 1854 des deux premières parties de l'*Histoire abrégée*, qui en compte dix (AASM, DIV 2/0/37).

16 Pacifique de Nucé, de Vouvry (VS), gardien à Saint-Maurice en 1696, à Sion de 1689 à 1693 et de 1703 à 1705, meurt à Sion en 1719 (*HS* V/2, 524, 613-614).

17 Voir plus bas note 173.

18 1685-1746, chanoine de Sion (*Dictionnaire historique de la Suisse* = DHS, t. 2, Hauterive 2003, 610). La bibliothèque du couvent des capucins de Saint-Maurice possède au moins un livre (Jakob Bidermann, *Acroamatium academicorum libri III*, Monachii 1688) muni de son ex-libris manuscrit daté de 1716: *Me possidet Sebastianus Briget, rect. Scholarum Seduni 1716* (cote 256/55).

Herménégilde n'a en revanche pas eu recours à la chronique de Gaspard Bérody (vers 1585-1646), rédigée dans les années 1640 (mais publiée seulement en 1894)²⁰, qui relate des événements survenus, entre autres, en Valais et à Saint-Maurice entre 1610 et 1643 et qui mentionne quelques faits marquants de la vie du couvent²¹. Une telle lacune, pour autant que cela en soit une, ne doit pas nous empêcher d'apporter une confiance certaine aux propos tenus par notre capucin. Sa façon de travailler et de recouper les différents sources et témoignages, ses hésitations et son esprit critique dénotent une conscience historique élevée et une volonté de fournir un travail crédible. Le ton parfois fleuri et l'accent pesant mis sur le rôle joué par la famille de Quartéry dans les origines et la destinée du couvent n'enlèvent rien au crédit qu'on peut lui accorder. Lorsqu'il fait mention du rôle qu'aurait tenu Antoine de Quartéry dans le maintien des capucins à Saint-Maurice, après leur départ de Saint-Laurent, il ne manque pas de relever l'aspect hypothétique de cette information: «Quand même noble Antoine de Quartery n'auroit pas ramener les capucins, depuis Massonger, ainsi qu'il est dit...» (p. 4).

1.4. L'importance de la chronique

L'importance et l'intérêt de notre chronique s'expliquent par la rareté des sources sur le couvent de Saint-Maurice. En effet, il reste très peu de documents d'archives, pour ne pas dire aucun, relatifs à ce couvent et antérieurs à notre chronique de 1772. Et ceci pour trois raisons principales. Premièrement, la ville et le couvent de Saint-Maurice furent détruits par les flammes en 1693. Les archives disparurent dans le désastre²², à l'exception de deux chroniques du XVII^e siècle, qui nous sont aussi parvenues. La première est une chronique du Père Augustin Pelleta (un des premiers capucins à œuvrer en Valais), rédigée en italien en 1615-1616, sur l'entrée des capucins en Valais et leurs activités au début du XVII^e siècle.

19 *Vallesia christiana seu dioecesis Sedunensis historia sacra Vallensium episcoporum serie observata*, Sion: Jean-Michel Mayer, 1744, 213 p., in-octavo. Il est question des capucins aux pages 186-198. Voir aussi Alain Cordonier, *Bibliographie des imprimés valaisans des origines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1644-1798), suivie de Notices biographiques des imprimeurs (1644-1798)*, in: *Vallesia* 28 (1984), 9-96, ici 33.

20 *Chronique de Gaspard Bérody*, publiée par Pierre Bourban, Fribourg 1894. Elle est en latin. L'original manuscrit est aux Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, DIV 13/0/1. Le dossier relatif à l'édition de cette chronique se trouve dans les mêmes Archives, sous la cote CHR 10/35/8.

21 En 1617 (p. 35), en juillet 1634 (p. 134), en décembre 1637 (p. 156), en juin et juillet 1639 (p. 169), en août 1640 (p. 175), et en août 1642 (p. 190).

22 Voir, ci-après, le début de l'«Avis au lecteur» (p. II de la chronique).

cle²³. La seconde est une *Histoire abrégée des missions des pères capucins de Savoie* du Père Charles de Genève, de 1657, déjà mentionnée. Celle-ci retrace l'histoire de la Province, des origines à 1657; elle traite donc des deux couvents valaisans (Saint-Maurice et Sion), mais pas exclusivement. Deuxièmement, même si les sources manquent pour le confirmer, il semblerait que le couvent et les archives eurent à souffrir de la Révolution française et de l'Empire²⁴. Troisièmement, les documents qui pouvaient se trouver dans la Province de Savoie²⁵, à laquelle le couvent était rattaché jusqu'en 1767, ont également souffert des affres de la Révolution française.

Mis à part ces deux chroniques écrites par des capucins, nous sont aussi parvenues deux œuvres rédigées par des chanoines: la chronique de Gaspard Bérody (signalée ci-dessus) et la *Vallesia christiana* de Sébastien Briguet, dont le chapitre II de la deuxième partie traite des capucins en Valais.

23 Cette chronique a été publiée par Charles-L. de Torrenté-de Rivaz, dans *Archiv für die schweizerische Reformations-Geschichte* (Solothurn, 1868-1876, 3 vol.), vol. 3, 177-222, sous le titre «Memorial über die Mission der PP. Capuziner im Wallis»; le titre original de la chronique est: «Sincera relatione degli essercitij fatti da frati Capucini di conversione d'heretici alla Santa ubedienda della S^{ta} Romana Sede nel Paese et Sig^{ria} di Vallei...». Le chanoine de Sion, Anne Joseph de Rivaz, a traduit en français cette chronique en 1816. Le Père Isidore Rudaz en a effectué une copie en 1831 (AASM, DIV 2/0/35; une autre copie incomplète en DIV 2/0/36). Barthélémy Rameau, prêtre à Bex, en a effectué aussi une copie en 1887 (ACapSaint-Maurice, cote 6/7); elle a pour titre: *Relation sincère des travaux spirituels dans le Vallais des Missionnaires Capucins de la Mission de Thonon en Chablais, des années 1602 et 1603, pour la conversion des hérétiques calvinistes et leur retour à la Foi Catholique et à l'obéissance au Saint-Siège, écrite en Italien (1616) par le P. Augustin d'Astin, dit dans le Siècle le Père Pelleta, Capucin Piémontais*. Le Père Isidore Rudaz commença à imprimer une traduction adaptée (environ les deux tiers), au couvent de Sion, avant de mourir en 1868. Je n'ai pas retrouvé d'exemplaires de cette édition au couvent des capucins de Saint-Maurice (le catalogue alphabétique des matières, sur fiches, signale pourtant deux exemplaires aux archives: cotes 5/74 et 6/11). L'exemplaire de la bibliothèque des capucins de Fribourg (cette dernière est déposée à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg) n'est pas complet, puisqu'il manque les huit premières pages (BCU/FR, Cap 2738,6). En revanche, un exemplaire photocopié et complet a heureusement été déposé à la Médiathèque Valais à Sion (cote PB 1130). Il s'agit d'un opuscule in-16 de 72 pages, en deux parties: la première a pour titre: *Notice sur Antoine de Quartery et les capucins* (p. 1-15), elle est probablement du Père Rudaz; la seconde a pour titre: *Relation sincère des travaux apostoliques des Pères capucins pour la conversion des hérétiques en Valais, écrite en 1616 par le R. Père Augustin Pelletta (d'Asti), capucin piémontais, d'après un manuscrit italien de la Bibliothèque de l'Université de Turin, traduction de M. Anne-Joseph de Rivaz, chanoine de Sion, revue par le R.P. Etienne de Raemy, capucin* (p. 17-72). Voir aussi Donnet/Hayoz, *Catalogue des manuscrits historiques* (réf. cf. n. 11), 159, notice 9.

24 Léo Biollaz, *La relation du Père Cyprien Riondet sur la rentrée des capucins au couvent de Saint-Maurice en 1814*, in: *Vallesia* 14 (1959), 99-116, surtout 104, 109-110.

25 La Province de Savoie, d'abord unie à celle de Lyon, fut érigée le 22 avril 1611, sous le nom de *Province des capucins de la Mission de Thonon* (Père Eugène de Bellevaux, *Nécrologe et annales biographiques des FF. mineurs capucins de la Province de Savoie 1611-1902*, Chambéry 1902, VIII-IX).

En résumé, nous possédons actuellement soit des chroniques écrites par des capucins sur les premières années du couvent (avant le milieu du XVII^e siècle), soit des chroniques écrites par des chanoines, où les capucins sont un sujet parmi d'autres. Il n'existe donc pas d'autres chroniques qui traitent spécifiquement du couvent de Saint-Maurice au XVII^e et au XVIII^e siècle. L'œuvre d'Herménégilde est donc la première chronique conservée, qui relate l'histoire du couvent des origines à la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elle est d'autant plus précieuse qu'une grande partie des documents sur lesquels elle s'appuie a disparu.

1.5. Sa diffusion

La chronique du Père Herménégilde n'est pas restée totalement inconnue des historiens locaux, spécialement des capucins. Vers le milieu du XIX^e siècle, le Père Isidore Rudaz (OFM^{Cap}, 1800-1868), de Vex (VS), la recopia - à l'exception notoire des passages ajoutés - dans le deuxième volume de ses «Manuscrits historiques»²⁶.

Le Père Sulpice Crettaz (OFM^{cap}, 1881-1952)²⁷, dans son histoire des capucins en Valais de 1929, s'appuie fortement sur la chronique du Père Herménégilde pour rédiger ses pages sur le couvent de Saint-Maurice. Il le mentionne d'ailleurs dans ses sources, en soulignant l'importance du document et en précisant les sources utilisées par Herménégilde²⁸. Le Père Sulpice avait déjà eu recours à la chronique quand il avait dû rédiger l'histoire du couvent pour la «Chronique du couvent des capucins de St-Maurice (Valais)»²⁹ commencée en 1925 à la demande du provincial³⁰. Là aussi, il la signale dans ses sources³¹.

26 Le volume en question se trouve dans les archives du couvent des capucins de Sion (= ACap-Sion, cote R 215/2/2). Pour la chronique, voir les p. 201-212. La copie commence avec l'«Avis au lecteur» et se termine par le chapitre sur le changement de Province. Le P. Rudaz a encore copié quelques lignes sur les capucins de Saint-Maurice dans les pages suivantes (p. 212-214). Voir aussi Donnet/Hayoz, *Catalogue des manuscrits historiques* (réf. cf. n. 11), surtout 160.

27 On trouvera une brève nécrologie, par Léon Imhoff, dans les *Annales valaisannes* 1952-1953, 305-306.

28 Voir ci-dessus note 10.

29 Aux archives du couvent des capucins de Saint-Maurice. Cette chronique manuscrite retrace l'histoire du couvent depuis les origines (*Notice historique*) et signale les événements importants de la communauté, annuellement depuis 1923-1924.

30 *Fidelis* 8 (1920), 150-151.

31 Il note: «Manuscrit du P. Hermenegilde, au couvent de St-Maurice, datant de 1772».

L'historien valaisan Jules-Bernard Bertrand mentionne aussi la chronique dans son article de 1933 sur l'incendie de Saint-Maurice³², probablement informé par l'ouvrage du Père Sulpice³³. Finalement, dans sa notice de 1974 sur le couvent, le Père Beda Mayer signale aussi la chronique dans ses notes³⁴.

1.6. Principes d'édition

Nous avons supprimé les majuscules aux noms communs et ajouté des accents là où le Père Herménégilde les avaient omis. Nous avons aussi ajouté une cédille au *c*, rétabli l'emploi du *j* à la place du *i*, selon l'usage moderne, et ajouté les apostrophes et les traits d'union qui manquaient, pour faciliter la lecture. En revanche, pour les titres originaux, nous avons suivi scrupuleusement la graphie du manuscrit. L'orthographe et la grammaire de l'époque ont aussi été respectées. L'introduction de nouveaux paragraphes aère le texte. Les parties entre crochets carrés sont des ajouts de notre part.

32 *L'incendie de St-Maurice du 23 février 1693*, in: *Annales valaisannes* 1933, 125-138, surtout 133 (note 1) et 137.

33 Bertrand va jusqu'à dire que Crettaz «l'a reproduite presque *in extenso* dans l'*Histoire des capucins en Valais*» (Bertrand, 137), ce qui est exagéré.

34 Voir ci-dessus, note 14.

2. Edition du manuscrit³⁵

[1^{er} fol. recto, non paginé]

[Recettes pour fabriquer deux remèdes]³⁶

L'onguen brun du Médecin de Paris³⁷

Très excellent pour guérir les érysipelles³⁸, enfleures de membres après les fièvres, les tauches³⁹, cloux⁴⁰ et autres ulcères⁴¹ et playes invétérées. Prenez 1° du suif pur de mouton, 2° du sain doux fondu ou non, 3° du beure, tel quel d'un chacun une livre et demi, fait quatre livres et demi en tout, aux quelles vous ajouterez les drogues suivantes, mais bien exactement: primo 3 quarts de livre de litharge d'or fine⁴², 2° demi once de benjoin fin, 3° demi once de storax calamite⁴³, 4° demi once de myrrhe fine,

35 Pour le collationnement de l'édition que nous proposons ici avec le manuscrit original, j'ai pu bénéficier de l'aide précieuse d'Henri Waltenspühl.

36 Les titres entre crochets sont de notre cru.

37 Il s'agit peut-être de Nicolas Lémeray (Rouen 1645 - Paris 1715), célèbre chimiste, apothicaire et médecin, qui publia, entre autres, une *Pharmacopée universelle* (Paris 1697).

38 Erysipèle (nom masc.): «tumeur superficielle, inflammatoire, qui s'étend facilement sur la peau, qui est accompagnée d'une chaleur âcre & brûlante» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 1, 662). Le Père Sulpice Crettaz signale un capucin souffrant de ce mal au début du XVII^e siècle: «A Evian, le P. Maurice fut frappé d'un érysipèle qui lui causa une fièvre aiguë...» (Sulpice Crettaz, *Les capucins en Valais*, Saint-Maurice 1939, 39).

39 Probablement variante dialectale de *taches* (Walther von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, vol. 17, Basel 1966, 293-294, Mièges).

40 Clou (nom masc.): «froncle, ou manière d'apostume qui vient au corps humain» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 1, 321).

41 Ulcère (nom masc.): «ouverture dans les chairs ou dans quelques autres parties du corps, causée par la corrosion d'humeurs âcres & malignes» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 2, 893).

42 Litharge (nom fém.): «sorte de composition qui se fait par le mélange du plomb & de l'écume qui sort de l'argent, lorsqu'on le raffine dans le plomb fondu. On appelle *litharge d'argent*, celle qui est d'une couleur tirant sur l'argent, et *litharge d'or*, celle qui tire sur l'or; cette différence des couleurs ne vient que de la différence des degrés de chaleur que la litharge a reçus dans la fonte» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 2, 45).

43 Storax ou styrax (nom masc.): «espèce de résine odoriférante qui découle d'un arbre des Indes; il s'emploie dans la pharmacie. Il est ou liquide ou sec. Cet arbre se nomme aussi *Storax* ou *Styrax*» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 2, 763-764).

5° demi once d'aloès cicotrin⁴⁴, 6° trois racines d'angélique de montagne. Sans vous tromper. Vous raclerez un peu ces trois racines et les couperez très menu, comme du tabac à fumer et vous couperez aussi par petites tranchées le storax calamite. La myrrhe et benjoin vous les pilerez finement et mêtrez ensuite le tout ensemble dans un bon vase propre, de terre est le meilleur, sur un feu clair, sans fumée et ardent, jusqu'à ce qu'il soit bien fondu, en prenant garde cependant qu'il ne s'allume et ne se répande pas. Ensuite, vous le laisserez sur une braise foible cuire et mitonner toute une journée et le passerez enfin par un linge net, sec et fort, que vous tordrez pour bien faire sortir l'onguen brun, que vous remuerez en refroidissant pour bien mêler toutes les particules. Plus longtems vous le garderez, meilleur il deviendra.

Pour l'appliquer sur le mal, il faut en prendre un morceau convenable et le faire bien fondre avec de l'huile d'olive, afin de le rendre souple et l'étendre sur un vieux linge, mais mincement, si bien qu'à travers de la couche d'onguent, on puisse compter tous les filets du linge, qu'appliquez ainsi sur le mal, et rafraichirez tous les jours. Remarquez cependant, que si le mal coule, il faut changer de linge pour ne pas remêtre les sérosités et humeurs vénimeuses sur la playe qu'on veut guérir.

Pillules purgatives et commodes du même Médecin, Pour les Religieux

Primo. Faites cuire du bon vin blanc, jusqu'à ce qu'il soit bien glüant, c'est à dire jusqu'à ce qu'il soit réduit à moin de la moitié, en un vase propre. S'appelle vin sappé⁴⁵. Secundo. Prenez un once de hermodactes⁴⁶ bien blanches et bien nourriès, car il n'y a que les plus grosses, sans rides, qui soyent les bonnes. Lavez-les et laissez sêcher et pilez finement. Tertio. Prenez un demi once de bonne scamonée⁴⁷ que vous pilerez aussi fine-

44 «Chicotrin, m. acut. (qu'on doit dire cicotrin). Est fait par syncope de çocoterin, que le Portugais dit çocotorino, et est l'epithete de aloès, pour en designer le meilleur. Le mot est prins de çocotora, qui est une isle sur l'emboucheure de la mer rouge, d'où vient le plus excellent aloès» (Jean Nicot, *Thresor de la langue francoyse*, Paris 1606, 123).

45 Cet adjectif doit dériver du substantif *sapa*: «moût ou suc de raisins cuits» (Nicolas Lémery, *Pharmacopée universelle*, Paris 1761, 103).

46 Hermodacte ou hermodate (nom fém.): «plante dont la fleur est assez semblable à celle de l'iris; quelques-uns veulent que ce soit une espèce de colchique; sa racine est bulbeuse, & purge doucement la pituite» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 1, 873).

47 Scammonée (nom fém.): «sorte de plante médicinale, dont la racine a un suc résineux qui sert à purger» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 2, 692).

ment, en y ajoutant 50 grains de bon cristal minéral ou fin salpêtre, fort menu pilé. Quarto. Pour purger le cerveau, pilez encore très fin une once de turbith⁴⁸ et once d'agaric⁴⁹ mais que l'agaric soit blanc et non vermoulu, car les vers en sont très amateurs. Vous pilerez encore les deux ingrédients très fin, après les avoir coupés bien menus.

Toutes les poudres étant bien faites et tamisées, vous les mêlerez bien dans le vin cuit, ou sappé, et en ferez ainsi comme une pâte, à laquelle vous joindrez enfin un peu de farine bien blanche pour l'alliage et roulez vos pillules entre les doigts, pour les former comme des poix et laisser sécher. On en prend 8 ou 10, eu égard au tempérament et à leur grosseur ou petitesse d'icelles, et ensuite un grand verre ou deux d'eau, de vin ou de bouillon pour les délayer dans l'estomac et pour les faire agir promptement; mettez dans ce liquide 5 ou 6 grains de cristal minéral; durant leur effet, vous pouvez prendre du bouillon, du thé, du caffé, de l'eau, etc. C'est pour cela qu'elles sont comodes. On en fait la quantité qu'on veut.

[1^{er} fol. verso, non paginé]

[Un incendie évité de justesse, en 1773]

L'an 1773, le 2^e d'avril, jour des Sept Douleurs de Notre Dame de Compassion, cette Bonne Mère a paru prendre soin du couvent, en danger d'incendie, par l'imprudence du frère cuisinier, qui, contre défense ancienne et coutume, avoit farci le fourneau du réfectoire de petit bois pour le sécher. C'est sous le potager que le cuisinier peut et doit sécher son petit bois. Sa commodité ne scauroit être meilleure. Un religieux après mattines s'étant apperceu que la sêchée étoit toute en feux, on s'assembla et pris mesure, pour ouvrir le fourneau et l'éteindre, ce qui réussit. Si la qualité des pierres du fourneau n'avoit pas été telle, elles auroient sauté indubitablement. Il faut partout du jugement et de la raison. Il ne seroit pas guère possible qu'on pu faire une cheminée plus courte et meilleure que celle de ce fourneau. Elle ne rend parfaitement la fumée et n'étant composée que de deux petits tuyaux, dont l'un est dressé perpendiculairement et se lave par la pluÿe, n'étant pas couvert, et l'autre couché obliquement, peut se nettoÿer avec un ballet très facilement, par la portette de fer. J'ay remarqué plusieurs fois que quant on mettoit le feu au four-

48 Turbith (nom masc.): «plante qui croît dans l'île de Ceylan; on nous apporte sa racine qui est d'usage en médecine pour purger les sérosités épaisses et visqueuses» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 2, 891).

49 Agaric (nom masc.): «plante purgative de la nature du champignon, & qui s'attache au tronc des arbres» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 1, 36).

neau avec des fagots, toute la cheminée étoit pleine de flames, jusques sur le taÿ. Es-ce là avoir de la raison? On peut allumer doucement.

p. I [soit 2^e fol. recto] ⁵⁰

Annotations Faites sur l'Origine, les Changemens, les Bâtimens, les Réparations, la Maintenance, les Quêtes, les Travaux & Coutumes de ce Couvent. l'Année 1772 par le R. Père Herménégilde⁵¹

[De l'importance d'entretenir le toit du couvent]

Une des choses auxquelles le supérieur doit être le plus attentif, c'est le toit du couvent. S'il a soin de le faire visiter en été, par un jour de petite fête, il fera cela pour peu de peine et de dépense; au lieu qu'il en faut venir à des gros frais et travaux, quant on le laisse ruiner, et que cela porte au préjudice toujours considérables au couvent par les pluÿes et la neige, lorsque le vent la posse par les tuilles et les trous sur le galeta, où il faut avoir grande diligence de l'oter, avant qu'elle fonde. Dès que l'eau tombe sur les planchers, elle les décole et pourrit. Un supérieur prévoyant doit toujours avoir une petite provision sur le galeta de tuilles et de bardeaux, soit tavillons, et faire la visite après la pluÿe pour voir et marquer les goutières qu'on peut boucher, souvent en se promenant sur les chambres et l'église. Pour empêcher que les vents en hiver poussent la neige à travers des tuilles, il y en a qui les font en mousse. C'est à dire qu'en couvrant, ils font partout mettre une petite couche de mousse qu'on prend par les forêts, entre les tuilles. Cela est un moyen asseuré et qui dure longtems.

p. II [Les premiers capucins demande l'aumône]

Après 10 ou 12 jours que les premiers missionnaires furent logés à l'Abbayés [sic!], où on les traittoit avec bonté, ils commencèrent à demander l'aumône par la ville, pour vivre de pure charité, faire connoitre leur état et profession. Cela ne dura pas, parce que l'estime qu'il leur aquit engagea le peuple à établir un homme pour recevoir leurs aumônes. Ils vivèrent très peavrement et bientôt on les regarda comme des saints. On les appelloit les bons pères et plusieurs se mettoÿent à genoux lorsqu'ils passoient. C'est la bonne vie qui fait le bon missionnaire. On méprise faci-

50 La numérotation qui n'est pas entre crochets carrés figurait déjà dans le manuscrit.

51 La mention de l'auteur est d'une autre main.

Annotations

Faites sur l'Origine, les Change- mens, les Bâtimens, les Répara- tions, la Maïtenence, les Quêtes, les Travaux & Coutumes de ce Couvent. l'Anée 1772.

par Le R. Père Herménégilde

Une des choses aux quelles le Supérieur doit être le plus attentif, c'est le toit du Couvent. S'il a soin de le faire visiter en été par un jour de petite fête, il fera cela pour peu de peine et des dépenses; au lieu qu'il en faut venir à des gros frais et travaux, quand on le laisse ruiner, et que cela se fait au préjudice toujours considérable au Couvent, par les pluies, et la neige, lorsque le vent la jette par les tuilles et les trous sur le gâlet, où il faut avoir grande diligence de l'ôter, avant qu'elle fonde. Dès que l'eau tombe sur les planches, elle les désole et pourrit. Un Supérieur provident doit toujours avoir une petite provision sur le gâlet de tuilles, et de Madreaux, soit Gasillons, et faire la visite après la pluie pour voir et marquer les gouttes, qu'on peut boucher souvent en se promenant sur les chambres, et l'église. Pour empêcher que les vents, en hiver, ne portent la neige à travers des tuilles, il y en a qui les font en mouffe, c'est à dire, qu'en l'ouvrant, ils font partout mettre une petite couche de mouffe, c'est à dire, les forêts, entre les tuilles. Cela est un moyen assuré et qui dure longtems.

Après 10 ou 12. Jour que les premiers Missionnaires furent logés à l'Abbaye, ou on les traitoit avec bonté, ils continuèrent à demander l'aumône, par la Ville, pour vivre de pure charité, sans connaître leur état et profession. Le ne dura pas, par ce que l'estime qu'il leur agit, engagea le peuple, à établir un hôpital pour recevoir leur aumône. Il vint eint très peuvrement et bientôt on le regarda comme des saints, on le appellit les bons Pères et plusieurs le mettoient à genoux lorsqu'ils passoit. C'est la bonne vie qui fait le bon Missionnaire, on méprise facilement la Personne et l'actrice d'un homme relâché et dépoté dans les moeurs.

Avis au lecteur

L'incendie Général de St. Maurice ayant aussi réduit en cendres nos Convents et les Archives, j'ai eu recours au livre des Missions, à des autres manuscrits restés, par les Chambres, après la retraite des Pères de Savoie, aux rapports des Pères, et des Seculiers mêmes, à l'inspection de la Structure du Couvent de la situation et des pratiques établies, pour faire les Annotations, qui sont bien bonnes et nécessaires, pour conserver la juste reconnaissance que nous devons à nos Pères temporels, et bienfaiteurs, qui nous ont reçu et logés en Savoie, et pour la conduite des Gardiens du Couvent, afin qu'ils le sachent gouverner et maintenir, conformément par ce qu'il n'y a rien de si odieux pour les Religieux, qui l'habitent, et les Seculiers mêmes qui l'environnent, et le fréquentent, que de voir l'ordre dans un séminaire continuel, quand chaque Gardien veut faire des nouveautés et renverser les pratiques de son devancier selon la tête et l'opinion on reste ainsi au Noviciat jusqu'à la mort, sans avoir tout appris et le temple ne se sauroit régler les exercises de Religion, lorsque ceux qui les dirigent, ne sont point réglés eux mêmes: tantôt ils sonnent, tantôt il ne sonnent pas, ou sonnent autrement et à une autre heure. Tantôt ils prêchent, tantôt il ne prêchent pas. Tantôt donnent la benediction tantôt ne la donnent pas. Rien n'est plus capable d'engendrer la haine, et le mépris d'un tel Couvent et des Supérieurs, qui le dirigent par des variations continuelles, et des contraires sans fin. Que si dans ces Annotations je n'ai pas bien remarqué la vérité, c'est que je ne l'aurais pas trouvée chez ceux que j'ai interrogés et qu'elle étoit absente dans les mémoires de ceux dont je me suis servi. on pourra corriger les miens, de quelle manière, selon le Proverbe: Inventis factis est aderes.

Les Signes députés des Cantons Catholiques, dans le tems des troubles de Religion, causés par les Bernois, furent beau coup la cause, qu'on Prit les Capucins à l'Abbaye ou on leur donna l'appartement de St. le Sacristain, qui étoit en ce tems la chapelle des St. Martyrs, appelée le Prieur; non seulement à cause des Religieux, mais encore des Religieuses précieuses, de Paris, des bijoux d'or de cette chapelle étoit garnies, par la Prédication des Princes, qui y venoient en Pèlerinage, et le Prieur a diminué à la suite des siècles. Petrus non umbra sumus.

lement la personne et la doctrine d'un homme relâché et dissolu dans ses mœurs⁵².

Avis au lecteur

[*Comment et pourquoi cette chronique a été rédigée*]

⁵³L'incendie générale de S[ain]t-Maurice⁵⁴ ayant aussi réduit en cendres notre couvent et ses archives, j'ay eu recours au livre des Missions⁵⁵, à des autres manuscrits restés par les chambres, après la retraite des pères de Savoïe⁵⁶, aux rapports des vieux et des séculiers mêmes, à l'inspection de la structure du couvent, de sa situation et de ses pratiques établies, pour faire les annotations qui sont bien bonnes et nécessaires, pour conserver la juste reconnoissance que nous devons à nos pères temporels et bienfaiteurs qui nous ont reçu et logé en Augaune, et pour la conduite des gardiens du couvent, afin qu'ils le sachent gouverner et maintenir, conformément, parce qu'il n'y a rien de si odieux pour les religieux qui l'habitent et les séculiers mêmes qui l'environnent et le fréquentent que de voir l'ordre dans un désordre continuel, quant chaque gardien veut faire des nouveautés et renverser les pratiques de son devancier selon sa tête et caprice. On reste ainsi au noviciat jusqu'à la mort, sans avoir tout appris et le peuple ne scauroit régler ses exercices de religion lorsque ceux qui les dirigent ne sont point réglés eux mêmes: tantôt ils sonnent, tantôt ils ne sonnent pas, ou sonnent autrement et à une autre heure. Tantôt ils prêchent, tantôt il[s] ne prêchent pas. Tantôt donnent la bénédiction, tantôt ne la donnent pas etc. etc. Rien n'est plus capable d'engendrer la haine et le mépris d'un tel couvent et des supérieurs qui le dérangent par des variations continuelles et des contrariétés sans fin. Que si dans ces annotations je n'ay pas bien remarqué la vérité, c'est que je ne l'auray pas trouvé chez ceux que j'ay interrogé et qu'elle étoit absente dans les mémoires savoïsiens, dont je me suis servi; on pourra corriger

⁵² Le Père Isidore Rudaz a copié ce passage plus loin, entre le paragraphe se terminant par «... la façon de la barque de s[ain]t Pierre» et celui qui commence par «Selon le susdit manuscrit...» (cf. notes 26 et 93).

⁵³ La copie faite par le Père Isidore Rudaz commence ici (cf. n. 26).

⁵⁴ Le lundi 23 février 1693. La chronique en parle plus bas (voir p. 10-11 de la chronique).

⁵⁵ Voir ci-dessus, note 15.

⁵⁶ Jusqu'en 1767, le couvent de Saint-Maurice faisait partie de la Province de Savoie; il passa par la suite à la Province suisse (*HS VI/2*, 518).

les miens, dès qu'elle paroitra, selon le proverbe: *Inventis facile est addere*⁵⁷.

[*Les premiers capucins s'installent à l'Abbaye*]

Les s[ei]g[neu]rs députés des cantons catholiques, dans le tems des troubles de religion causés par les Bernois, furent beaucoup la cause qu'on reçut les capucins à l'Abbaÿs, où on leur donna l'appartement de M[onsieu]r le sacristain, qui étoit en ce tems là joint à la chapelle des S[ain]ts-Martÿrs, appellée le Trésor, non seulement à cause des reliques, mais encore des reliquaires précieux, des vases, des bijoux dont cette chapelle étoit garnie, par la religion des princes, qui y venoient en pèlerinage etc. Ce Trésor a diminué à la suite des siècles. *Patrum nec umbra sumus*⁵⁸ etc.
p. 1

L'origine & les differens Changemens du Couvent

[*L'arrivée des capucins en Valais*]

Suivant M[onsieu]r le chanoine Briguet, dans sa *Vallesia Christiana*⁵⁹, imprimée à Sion, l'an 1744, chez Michel Maÿer⁶⁰, les capucins se sont établis en ce Paÿs durant le cours du 17^e siècle, tellement que à Sion même on les reçut et logea dans un couvent bâti sur un fond appartenant au haut Chapitre de cette capitale⁶¹, sous Hildéprand de Riédmatten⁶², qui suc-

57 Ce proverbe peut aussi se trouver sous la forme *Facile est inventis addere* (Paul Gerhard Schmidt, *Carmina Medii Aevi Posterioris Latina*, II/7, *Proverbia sententiaeque latinitatis medii ac recentioris aevi*, Göttingen 1982, 797, n° 815) et *Inventis aliquid addere facile est* (Schmidt, *Op. cit.*, II/8, 1983, 204, n° 652). On peut le traduire par: il est facile d'ajouter quelque chose à ce qui a déjà été trouvé.

58 *Et nous ne sommes pas l'ombre des pères*. Probablement une réminiscence d'Horace, Ode IV.7, 14-16: *Nos ubi decidimus, / Quo pius Aeneas, quo dives Tullus et Ancus, / Pulvis et umbra sumus*. Nous remercions le professeur Jean-Daniel Morerod (Neuchâtel) de nous avoir signalé ce passage et de nous avoir fait part de plusieurs autres suggestions heureuses.

59 Voir ci-dessus, notes 18 et 19.

60 L'imprimeur Jean-Michel Mayer est actif à Sion de 1731 à sa mort en 1749 (Alain Cordonier, *Bibliographie des imprimés valaisans*, 85 - réf. cf. n. 19).

61 Sur ce couvent, voir Beda Mayer OFM Cap, *Kloster Sitten*, in: *HS VI/2*, 604-624.

62 Hildebrand de Riedmatten (vers 1530-1604) fut évêque de 1565 à sa mort. Voir *HS I/5 (Erzbistümer und Bistümer/Archidiocèse et diocèses. Das Bistum Sitten/ Le Diocèse de Sion)*, Basel 2001, 244-246.

L'origine

& les differens Changemens du Couvent.

Suivant Mr le Chanoine Briquet, dans la *Vallée Christiana*, imprimée à Sion, l'an 1744, chez Michel Majer, les Capucins les sont établis en le Païs, durant le cours du 17.^e Siècle, tellement, que à Sion mêmes on les veu et logea dans un Couvent bâti sur un fond appartenant au haut Chapitre de cette Capitale, sous Hides-prand de Piedmattens, qui sulasa à Jean Jordan, l'an 1665, et a ~~1665~~ 1666. Saint Maurice, sous Adrien second, reveu de Hildesheim, et de son nom, qui Abbé d'Agoune fut fait Evêque de Sion, successeur famille de son oncle, l'an 1604. Les fut Chersies de Calvin, que les Bernois vouloient, en le tems là, étendre en Valley, qui fut la cause, que le Pape Clement 8 nous y envoya, hors de la Province de Savoie, et par son Monce de Junin, ainsi que toute l'histoire de cette heureuse mission. La doit dans le recueil qui en a été fait en un livre en arabe, qui est au Couvent. Saint François de Sales étoit préfet de lettres missionnaires comme il est marqué, et voici la copie fidèle d'une de ses lettres de sa propre main, et dont l'original est chez Monsieur le Vidomne, Adrien de Quartier, Notaire de Sion. La lettre fut adressée par les Evêques à Monsieur le Capitaine de Quartier, étoit noble Antoine de le nom chevalier Apostolique. Elle touche à l'origine de ce Couvent et de celui de Sion.

Monsieur... En lettres ou arabe du voyage, que le R. P. Dominique Provincial et le R. P. Philibert de l'ordre des Capucins, font en vos Contrées de Valley, ce me seni obligé de vous remercier de favorable témoignage, que vous rendite à Rome pour mon frere, ⁺ l'Evêque Monsieur qui de Calcedoine, en a presenté mon Coadjuteur, lequel s'il étoit ici vous eut aussi écrit lui mêmes. Mais ce n'est pas la seule preuve que j'ai eue de votre bienveillance en mon endroit, j'ayant si longtem, que vous m'aimez, et que j'ai été obligé à vous honorer pour la piété et probité, jointes au zèle et à la Prudence dont Dieu vous a doté. Me resouvenant fort bien de ce que vous avez fait, pour le service de l'Eglise et le bien de votre Païs, en toutes les occasions, et de mon côté, pour contribuer ce que je puis à votre récompense, pour tant de bonnes oeuvres, aux quelles vous avez si devant coopéré, je prie Dieu, qu'il vous fasse la grace de continuer de plus en plus, Croissant incessamment en vertu et en dévotion.

céda à Jean Jordan⁶³, l'an 1565⁶⁴, et à Saint-Maurice⁶⁵, sous Adrien second, neveu de Hildéprand, et de même nom [de] famille⁶⁶, qui, d'abbé d'Agaune, fut fait évêque de Sion, successeur de son dit oncle, l'an 1604⁶⁷.

Ce fut l'hérésie de Calvin⁶⁸, que les Bernois⁶⁹ vouloient, en ce tems là, étendre en Valleÿ [*sic* pour Valais], qui fut la cause que le pape Clément 8⁷⁰ nous y envoÿa, hors de la Province de Savoÿe, et par son nonce de Turin, ainsi que toute l'histoire de cette heureuse mission se voit dans le recueil, qui en a été fait en un livre manuscrit, qui est au couvent⁷¹. Saint François de Sales⁷² étoit préfet de cette mission, comme il est marqué, et voici la copie fidèle d'une de ses lettres, de sa propre main, et dont l'original est chez Monsieur le vidomne Adrien de Quarterÿ, nôtre père temporel. La lettre⁷³ fût adressée par ce s[aigneu]r évêque à Monsieur le

63 Jean Jordan (vers 1494-1565) fut évêque de 1548 à sa mort. Voir *HS I/5*, 243-244.

64 L'auteur a hésité entre 1565 et 1665.

65 Sur le couvent des capucins de Saint-Maurice, voir Beda Mayer, *Kloster St-Maurice*, in: *HS VI/2*, 516-532.

66 *famille* est un ajout dans la marge.

67 Adrien II de Riedmatten (vers 1550-1613) fut évêque de 1604 à sa mort. Voir *HS I/5*, 246-247.

68 Jean Calvin (1509-1564) est pasteur à Genève en 1536, avant de devoir quitter la ville en 1538; il y sera rappelé en 1540 et y demeurera jusqu'à sa mort. Il contribuera à faire de la ville «le centre de formation du protestantisme francophone» (*DHS*, t. 2, Hauterive 2003, 827-829).

69 Les liens étroits entre le Valais et Berne sont très anciens; ils remontent au moins à 1252, date de la première alliance connue (Jean-Luc Rouiller, *Le Valais par les dates*, in: *Annales valaisannes* 1999, 116 et 237, index). Berne avait adopté la Réforme en 1528.

70 Clément VIII (1536-1605) fut élu pape en 1592. Il fut un artisan convaincu et déterminé de la Réforme catholique (*Dictionnaire historique de la papauté*, Paris 1994, 380-383).

71 Il fait peut-être allusion à l'*Histoire abrégée des missions des Pères Capucins de Savoÿe* du Père Charles de Genève, rédigée en 1659 en latin, ou à la *Sincera relazione degli esercizi fatti da frati cappuccini* du Père Augustin Pelleta, rédigée en 1615-1616. Ces deux textes ont depuis lors été édités. Voir Crettaz 1939 (réf. cf. n. 10), 155 et ci-dessus notes 15 et 23.

72 1567-1622, évêque du diocèse de Genève-Annecy de 1602 à sa mort; il se consacra à la conversion des Calvinistes du Chablais; en 1610, il fonda l'ordre de la Visitation avec sainte Jeanne de Chantal; il est l'auteur de *l'Introduction à la vie dévote*; cf. *HS I/3 (Le diocèse de Genève. L'archidiocèse de Vienne en Dauphiné)*, Berne 1980, 249-253.

73 La lettre a été éditée dans les *Œuvres de saint François de Sales, évêque de Genève et docteur de l'Eglise*, t. 20, Annecy 1918, 42-44, document 1774. Elle avait auparavant été éditée par Barthélémy Rameau à la fin de son article: *Notice biographique sur noble Antoine Quarterÿ, capitaine et chevalier apostolique (1576-1641)*, in: *Revue de la Suisse catholique* 11 (1879-1880), 396-397, et encore avant dans: *Notice sur Antoine de Quarterÿ et les capucins* (réf. cf. n. 23).

capitaine de Quartery, c'étoit noble Antoine de ce nom, chevalier apostolique⁷⁴. Elle touche à l'origine de ce couvent et de celui de Sion.

⁷⁵Monsieur ... En cette occasion de voyage que le R.P. Dominique, provincial et le R.P. Philibert de l'ordre des capucins font en vos contrées de Valleÿ, je me sens obligé de vous remercier du favorable témoignage que vous rendites à Rome pour mon frère monsieur⁷⁶ l'évêque de Calledoine⁷⁷, en a présent mon coadjuteur, lequel s'il étoit icy vous eut aussi écrit lui même. Mais ce n'est pas la seule preuve que j'ay euë de votre bienveillance en mon endroit, y ayant si longtems que vous m'aimez et que j'ay été obligé à vous honorer pour la piété et probité, jointes au zèle et à la prudence dont Dieu vous a doué. Me resouvenant fort bien de ce que vous avez fait pour le service de l'Eglise et le bien de vôtre Paÿs en toutes les occurrences, et de mon cotté pour contribuer ce que je puis à votre récompense pour tant de bonnes œuvres auxquelles vous avez ci devant coopéré, je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce de continuer de plus en plus, croissant incessamment en vertu et en dévotion, // (p. 2) affin qu'après une longue et utile vie temporelle, vous soÿez trouvé en l'état de persévérance pour passer à l'éternelle. Et voilà une bonne comodité qui se présente derechef à vôtre zèle, en l'établissement des pères capucins à Sÿon, où, comme vous scavez, ils rendront mille sortes de bons et fidèles services spirituels à tout le paÿs là et beaucoup plus qu'ils ne pouroyent faire en autre aucune contrée de la patrie, et [je] crois que même [cela] seroit profitable au service temporel etc. de Messieurs du Paÿs pour plusieurs dignes considérations que l'état des affaires du monde me suggère. Or comme après Dieu vous avez le véritable honneur de l'établissement de cet ordre à S[ain]t-Maurice, aussi pouvez vous grandement participer à celui de l'établissement du même ordre à Sÿon, où je scai que de longtems tous les bons le désirent. Et sur cette espérance, de

74 Antoine de Quartéry (1576-1641), capitaine et châtelain de Saint-Maurice. Dans l'attente d'une nouvelle biographie par Anne Herold-Revaz, à paraître dans les *Annales valaisannes*, il faut se contenter de l'article de Barthélémy Rameau, *Notice biographique sur noble Antoine Quartery* (cf. note précédente). Cet article est meilleur que la *Notice sur Antoine de Quartery et les capucins*, probablement du Père Isidore Rudaz (cf. note 23). Le Père Angelin Zufferey a compilé ces deux articles ainsi que *Les trophées sacrés* du Père Charles de Genève (Lausanne 1976, 3 vol.) pour rédiger *Antoine de Quartery 1576-1641* (Sierre: Calligraphie 1996, 59 p.).

75 Original manuscrit de la lettre aux AEV, fonds Marclay, FQ 34 (information Anne Herold-Revaz). Fac-similé dans Crettaz 1939 (réf. cf. n. 10), entre les p. 116 et 117.

76 *monsieur* dans la marge.

77 Frère de saint François de Sales, Jean-François de Sales (1578-1635) fut évêque de Chalcédoine dès 1620, puis évêque du diocèse de Genève-Annecy de 1622 à 1635 (*HS* I/3, 253-254).

vôtre assistance et du zèle, prudence et bonté de Monseigneur le prince et évêque de Valleÿ, j'ay donné courage à ces deux pères qui sont vrais serviteurs de Dieu et dignes d'être aimés, de faire de leur part tout ce qu'ils pourront bonnement pour ce bon œuvre que je supplie derechef la Divine Providence de vouloir bénir et de vous faire de plus en plus prospérer dans sa grâce, Monsieur, me disant en toute vérité, votre très affectionné et bien humble serviteur, François, évêque] de Genève, XXI d'avrill 1621, Annessi [*sic* pour Annecy].

NB⁷⁸: En vertu de cette lettre, les capucins existoient déjà à S[ain]t-Maurice. En effet, ils sont à [Saint-]Maurice depuis l'année 1611 et à Sion depuis que cette lettre a été écrite vers l'année 30. Aussi le couvent de S[ain]t-Maurice avoit-il le pas avant celui de [Sion] dans la Province de Savoie.

C'est ainsi que saint François de Sales déjà évêque de Genève a fait l'éloge et le portrait des qualités de Monsieur Antoine de Quarterÿ, son ami, qui est sans doute dans le paradis avec lui, d'où ils voÿent les besoins du Valleÿ et ne manquent pas de le protéger devant Dieu⁷⁹. Cette lettre incontestable, copiée de mot à mot, fait encore connoitre l'estime et la bonté de ces deux saints, amis envers nôtre ordre, et à propos de l'origine du couvent de S[ain]t-Maurice, elle en marque le tems et les auteurs. Ce fut à l'occasion du voÿage que noble Antoine de Quarterÿ fit à Rome⁸⁰, envoyé par l'Etat du Valleÿ à Clément 8^e pour lui rendre compte de celui de la religion en ce tems là, qu'il parla en faveur des deux évêques de Sales⁸¹, et qu'il fut fait chevalier apostolique, ainsi qu'on le voit représenté par les peintres et titré par les écrivains etc.⁸²

78 Le contenu de ce NB est un ajout dans la marge de gauche, à la verticale.

79 Sur les rapports de saint François de Sales avec le Valais, voir André Donnet et Grégoire Ghika, *Saint François de Sales et le Valais*, in: *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 43 (1949), 43-60 et 81-99.

80 Ce voyage eut lieu en 1607, mais le pape était Paul V (Rameau, *Notice biographique* - réf. cf. n. 73 -, 387-388).

81 Soit saint François de Sales (cf. note 72) et Jean-François de Sales (cf. note 77).

82 *Ces et cætera* figurent à plusieurs reprises dans le manuscrit, sous forme abrégée. Il semblerait qu'Herménégilde n'ait pas voulu recopier l'entier des informations qu'il avait trouvées dans les documents du couvent, les jugeant moins importantes, ou pensant que le lecteur intéressé par plus de détails irait consulter les pièces originales, qu'il croyait indestructibles.

Puisque la susdite lettre est dattée du 21^e du mois d'avrill de l'année 1621, qui concourt avec la 8^e du règne d'Hildéprand Jost⁸³ fait évêque l'an 1613, il faut que Monsieur Briguët, dans sa Val-Sainte⁸⁴ susdite, n'ayë entendu que le comencement du couvent de Sion sous Hildéprand de Riedmatten une bonne suite d'année - 30 ans environ -⁸⁵ avant que s[ain]t François de Sales écrivit sa lettre par laquelle il prie son ami de Quartery de bien vouloir contribuer à l'établissement des capucins en dite ville capitale⁸⁶. Monsieur Briguët a composé son livre sur le lieu, en vuë des archives et s[ain]t François sa lettre à Anessi, le provincial présent pour lui dire la vérité touchant le couvent de Sion etc. M[onsieu]r Briguët parle des PP. capucins qui comme missionnaires ont eu une résidence à Sion au commencement du siècle⁸⁷.

p. 3 [Un premier couvent à Saint-Laurent]

L'an 1770, j'ay trouvé casuellement un fragment manuscrit tracé rapidement, suivant toute apparence, et par un gardien du couvent, d'an 1695 environ⁸⁸, dans lequel manuscrit il marque⁸⁹ que les capucins s'arrêterent à S[ain]t-Maurice d'Agaune l'an 1607, qui concouroit avec la troisième du règne d'Adrien 2 de Riedmatten, après avoir déjà travaillé longtems par le Bas et Haut Valleÿ sous le prédecesseur dudit Adrien, qui fut son oncle paternel, Hildeprand de Riédmatten. Cela me paroît très croyable, puisque l'année douze du même siècle leur hospice soit résidence, dit le livre des Missions, fut réduite en couvent⁹⁰. Et ce fut le premier changement qui se fit quatre ou cinq ans après l'érection dudit hospice, près de

83 Hildebrand Jost (1585-1638), évêque de Sion de 1613 à sa mort (HS I/5, 247-249).

84 Sic pour *Vallesia Christiana*.

85 Ajout dans la marge.

86 Les autorités religieuses et politiques décidèrent de la fondation d'un couvent de capucins à Sion en 1602, mais on ne commença sa construction qu'en 1631 (HS V/2, 604-605).

87 Cette dernière phrase semble avoir été ajoutée par une autre main.

88 Le Père Pacifique de Nuce, de Vouvry, est gardien dès 1696, jusqu'à une date inconnue, mais pas plus tard que 1699, car le Père Victorin est gardien cette année-là. Avant le Père Pacifique, le gardien était le Père Adrien, mentionné en 1693 (HS V/2, 524).

89 *il marque* est un ajout dans la marge.

90 «... dans le diocèse de Sion en Valley, l'hospice de St-Maurice fut réduit en couvent l'an 1612» (Père Charles de Genève, *Histoire abrégée des missions des RR. Pères Capucins de Savoye*, Chambéry 1867, 183).

la vieille église de Saint-Laurent⁹¹, vers midi, ou plus anciennement il y avoit déjà eu une maison religieuse, habitée consécutivement par deux sortes de personnes: des basiliens, dit-on, et des filles carmélites, mais je croirois plutôt que ces prétendus basiliens n'étoient que des prêtres qui s'étoit assemblés sous une règle de leur façon, ou de celle de leur évêque, selon que cela se pratiquoit avant l'arrivée des fondateurs d'ordres religieux dans plusieurs diocèses, disent les historiens. Il faut que leur séjour n'aye pas été long en cet endroit là puisque les écrivains n'en font point mention et que ces objets soient extrêmement éloignés, d'autant que nous ne les appercevons que par une tradition vague et fort obscure. Il est seur qu'on ne scait point quant la susdite église a été bâtie et tant de différentes ouvertures bouchées qu'on voit par ses murailles font connoître clairement qu'elle a subit bien des changemens et qu'elle est fort antique⁹². Elle avoit son maitre autel du cotté d'orient et le clocher au haut de la nef, selon l'ancien rite et la façon de la barque de s[ain]t Pierre⁹³.

Selon le susdit manuscrit, ce fut M[onsieu]r le ré[véren]d[is]sime abbé de Grilly⁹⁴ et tout son vénérable Chapitre qui donna cette église et le fond pour placer les capucins⁹⁵. Monsieur le sacristain eut encore la bonté de les loger chez lui, en attendant que leur hospice, soit résidence, fut en état. Sur quoi il faut scavoir qu'anciennement Messieurs de l'Abbayés avoient chacun leur maison a peu près comme les chartreux et comme les vieux anachorètes qui se rangeoient ainsi plusieurs mille sous le même abbé. On voit encore plusieurs de ces petites maisons à deux étages et une croix sur la porte par le bourg. Le plus grand nombre fût détruit de

91 *Laurent*, dans la marge.

92 Paul Fleury, *Une ancienne chapelle disparaît: Saint-Laurent hors-les-murs à St-Maurice*, in: *Les Echos de Saint-Maurice* 57 (1959), 42-67. La chapelle fut détruite à la fin de l'année 1958.

93 C'est ici que Rudaz a copié le paragraphe placé à l'origine avant l'«Avis au lecteur», commençant par «Après 10 ou 12 jours que les premiers missionnaires furent logés à l'Abbayés...» et se terminant par «On méprise facilement la personne et la doctrine d'un homme relâché et dissolu dans ses mœurs» (cf. n. 52).

94 Pierre Du Nant de Grilly, abbé de 1604 à 1618, cf. *HS IV/1 (Les Ordres suivant la règle de Saint-Augustin. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin en Valais: le Grand-Saint-Bernard, Saint-Maurice d'Agaune, les prieurés valaisans d'Abondance)*, Bâle/Francfort-sur-le-Main 1997, 454-455.

95 Voir Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, LIB 0/0/4/35. «Le 17 juillet 1611, l'abbé et le chapitre de Saint-Maurice concèdent à Cornelius de Aachmeto, capucin, l'autorisation d'édifier une église et un hospice nécessaire aux Pères capucins, à côté de la chapelle Saint-Laurent-le-Lévite fondée il y a peu à proximité de la ville de Saint-Maurice» (notice de l'inventaire en ligne des AASM: <https://www.aasm.ch>). Voir aussi AASM, T 63/3/4.

puis que M[onsieur] le r[évéré]n[d]isime abbé Odet⁹⁶, dit le saint, a réuni tous les chanoines sous le même toit, et surtout depuis l'incendie générale, que les bourgeois ont rebâti tout autrement. Ce furent ainsi Messieurs de l'Abbaÿs qui furent nos premiers pères et fondateurs à Saint-Maurice, mais il paroît encore clairement par la susdite lettre de s[ain]t François de Sales que noble Antoine de Quarterÿ avoit contribué puissamment à leur bâtir le premier couvent près de S[ain]t-Laurent l'année susdite, où selon M[onsieu]r Briguet [en] 1611, qu'on aura peut être commencé et fini [en] 1612, ainsi les deux relations s'accordent. Ce premier couvent ne subsista qu'environ 35 ans et à en juger par le fragment du chœur des religieux qui subsiste encore, un[e] petite grange près du Grand Chemin, qui a encore une croix de bois et les autres vestiges de ce premier couvent, c'étoit très conforme à nôtre état et pauvreté. La dite Province étoit alors dans sa ferveur.

p. 4

Le couvent de Saint-Laurent fut pourtant formé d'un nombre de religieux suffisant pour soutenir la régularité, selon l'intention des conciles et des souverains pontifes, ainsi qu'on peut conclure hors du susdit manuscrit savoÿsien, qui dit qu'en ce couvent là les religieux étoient presque tous et toujours valétudinaires et que souvent il y en avoit dix ou onze d'allités, et on attribuoit leur indisposition à des vapeurs infectées qui sortoient du marais voisins et du torrent de Veroillaÿ⁹⁷, dans ses débordements. Si on avoit eu l'esprit de le guider en partie sur ce marais pour le charger de gravier et le désécher, comme on a fait cette année 1772⁹⁸, les capucins du couvent s'en seroient mieux portés et tenus à cet emplacement.

96 Pierre-Maurice Odet (1589-1657), abbé de 1640 à 1657, avait reçu la tonsure en 1633, après la mort de sa femme; il avait introduit une réforme canoniale prescrivante, entre autres, «l'obligation de garder la clôture, l'adoption des vœux de pauvreté et l'abolition des prébendes» (HS IV/1, 456-457).

97 Vérolliez, du nom du hameau sis à 1,5 km au sud de Saint-Maurice, près de l'emplacement de ce premier couvent. Ce torrent s'appelle actuellement Mauvoisin. Il prend sa source dans le massif des Dents du Midi (2'400 m.) et se jette dans le Rhône au sud de Saint-Maurice (411 m.). Ce cours d'eau impétueux doit son nom aux dangers qu'il faisait courir aux habitations et campagnes environnantes (*Dictionnaire géographique de la Suisse*, vol. 3, Neuchâtel 1905, 277).

98 Le manuscrit a 1771I.

[Les capucins quittent Saint-Laurent]

N'y pouvant pas subsister par défaut de santé et de bon air, ils conclurent de l'abandonner et s'en retourner d'où ils étoient venus. Ils remirent les clefs du couvent au [révéren]d[is]sime abbé qui en étoit le possesseur, prirent leur croix et s'en allèrent de bonne compagnie. On les laissa passer par le milieu du bourg sans résistance ou du moins le manuscrit déchiré n'en parloit pas, car, dit-il, les religieux, tout bons qu'ils fussent, au lieu d'être utiles et commodes, ils étoient au contraire très incomodes et inutiles, parce qu'ils étoient malades sans fin et qu'il leur falloit envoyer du monde pour les secourir et servir, ne pouvant pas le faire eux mêmes. On cru d'en être débarrassés et non obstant on les regrettoit sincèrement, paraport à leur vertu et grand zèle pour le soutien de la religion catholique.

Noble Antoine de Quartery n'étoit pas chez lui quant ils passèrent par devant sa maison, qui étoit alors où sont à présent celles du châtelain et capitaine, ses descendants par lignes mâles. Ayant avancés jusqu'au marais de Mensongex⁹⁹, ils le rencontrèrent là, bien surpris et édifié en même tems, voyant leur grande pauvreté et détachement de toutes choses terrestres, n'ayant rien emporté de leur couvent que leur croix, bâtons, bréviaires et ceintures. Il les approcha et apprenant qu'enfin leur résolution de quitter, pour raisons susdite, s'exécutoit en effet, il fit tant par prières et promesses qu'il les fit rebrousser chemin et les conduisit dans sa propre maison, en attendant qu'on eu fait des arrangemens plus convenables pour les conserver en Agaune. Ce trait d'histoire est de notoriété publique¹⁰⁰ et Monsieur Adrien de Quartery¹⁰¹, vidomne et frère des deux susmentionés, me l'a raconté nettement par tradition de feu Monsieur leur père, dit le gros vidomne et beau Quartery, parce que

99 Sic pour Massongex, village à environ 3 km au nord-ouest de Saint-Maurice, en direction de Monthey.

100 Dans l'*Histoire abrégée des missions*, le Père Charles ne parle pas de cette rencontre à Massongex, mais mentionne le rôle majeur d'Antoine de Quartéry dans la fondation du nouveau couvent (p. 192-193). Il en va de même dans les *Trophées sacrés* (vol. 2, 232-236, - réf. cf. n. 15).

101 (Joseph) Adrien de Quartéry, fils aîné de Joseph François Emmanuel Philibert de Quartéry (1681-1743). Né le 3 (ou 8?) août 1703; docteur en droit de l'Université de Besançon (13 juillet 1723); châtelain de Saint-Maurice (1728-1737); vidomne de Massongex et Daviaz (1727?); baneret du gouvernement de Saint-Maurice (1728). Marié à Anne Marie, fille d'Alexis de Bons, épouse avec laquelle il aura quatre enfants. Décédé le 30 janvier 1779; enterré dans l'église Saint-Sigismond de Saint-Maurice, devant l'autel des Trois Rois, dans la tombe familiale (Archives de l'Etat du Valais, Fonds de Rivaz, Rz 64/1/1, «Histoire généalogique de la famille Quartéry depuis l'an 1206 (à 1809)», fol. 14. AEV, AVL 405/24. AEV, Fonds de Torrenté, AT 2 (généalogies), n° 285).

c'étoit un home grand de corps, de beauté et en qualité d'esprit. On venoit de loing pour le voir, l'entendre et le consulter. Les richesses regorgeoient en sa maison, mais aÿant eu bien des enfans de sa femme de Quarterÿ, dite la petite vidomdesse, ils fallu ensuite partager le gâteau et chacun n'eut que sa part¹⁰². Ainsi la maison s'affoibli.

Quant même noble Antoine de Quarterÿ n'auroit pas ramené les capucins, depuis Massonger, ainsi qu'il est dit, probablement ils n'auroient pas passé Montheÿ, parce qu'ils y étoient estimés et aimés et qu'ils y avoient des puissants bienfaiteurs, particulièrement les nobles de Vanterÿ qui les auroient arrêtté et logé dans leur bourg, en un endroit sain et comode. Il y avoit alors en ce bourg plusieurs maisons nobles et fort riches: les de Paÿerna¹⁰³, du Faÿs¹⁰⁴ etc. etc. Ce fut par Montheÿ que les capucins missionnaires entrèrent dans le Vallëÿ et commencèrent la mission. Toujours du [sic!] depuis, les Montheÿsans les ont aimé et souhaité d'en avoir dans leur bourg, encore à présent.

[Les capucins construisent un nouveau couvent dans la ville]

Je n'aÿ pas pu trouver en quelle année les capucins ont quitté S[ain]t-Laurent¹⁰⁵ (le dernier y fut enseveli en 1636 et le premier ici en 1616, comme on le voit dans le catalogue des morts)¹⁰⁶, ni aucune remarque des conditions de leur réception à S[ain]t-Maurice, de ce qu'on leur promis en entrant et de ce qu'on exigea d'eux pour l'utilité spirituelle de la // (p. 5) paroisse, car il est très probable qu'en nous recevant il y aura eu des conditions réciproques et des réserves de part et d'autres, arrêttées par une

102 Les quatre lignes qui précèdent concernent bien Joseph François Emmanuel Philibert de Quartéry, dit le Grand Vidomne, et ses enfans. Sa femme était Marie Josèphe Elisabeth (+1743), fille de François de Quartéry, vidomne (*Armorial valaisan*, Zurich 1946, 203, et références de la note précédente).

103 Paernat ou Payernat, famille noble de Saint-Maurice et de Montheÿ; plusieurs membres furent châtelains de Montheÿ (*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* = DHBS, t. 5, Neuchâtel 1930, 219; *Armorial valaisan*, Zurich 1946, 189-190).

104 Du Fay: famille noble de Montheÿ (*DHS*, t. 4, Hauterive 2005, 728; *Armorial valaisan*, Zurich 1946, 82-83).

105 La veille de Noël 1637 (*HS* V/2, 517; *Chronique de Gaspard Bérody*, 156 - réf. cf. n. 20).

106 Le contenu de la parenthèse est écrit en marge au bas de la page. Pour la deuxième date, le scribe avait d'abord écrit 1646, qu'il traça avant d'écrire, dessous, 1616. Il faut probablement rétablir comme suit: 1616 premier capucin enterré à Saint-Laurent, 1636 dernier capucin enterré à Saint-Laurent, 1646 premier capucin enterré dans le nouveau couvent construit en ville (*intra muros*).

lettre autentique, mais que la grande incendie aura réduit en cendres avec tous les autres papiers.

C'est pourquoi j'ay prié deux fois Monsieur le commis Odet¹⁰⁷, qui scait tout et connoit tout, de me donner quelque connoissance des articles de notre réception, hors des Archives de la Ville, mais le brave homme, ami et bienfaiteur m'a répondu, avec son beaufrère le chattelain Caman de Camanis¹⁰⁸, que leurs archives, par dite incendie, avoient péri tout comme les nôtres, ou pour mieux dire les papiers de la Ville, qui étoient éparpillés par les maisons des charge-ayants, tellement qu'en ce tems là la Ville n'avoit point de corps d'archives bien formé. J'ay pourtant trouvé que l'Abbays donnoit au couvent de S[ain]t-Laurent toutes les semaines deux prébandes de pain, c'étoit quatre miches (gros pains)¹⁰⁹ et deux de vin, qui fesoient huit pots, dit-on. Cela a continué jusqu'à l'abbé Odet. On a agi pour les r'avoir, mais inutilement, puisque c'étoit une aumône libre et qu'on ne pouvoit pas prouver qu'elle fut duë par promesses ou engagement. On appelloit cette aumône double prébande, parce qu'apparament c'étoit la double portion de pain et de vin qu'on donnoit à un chanoine par semaine, du tems qu'ils étoient séparés de demeure et que cependant tous avoient la même portion, selon l'intention et l'ordonnance formelle de s[ain]t Sigismond, roy de Bourgogne, qui fonda cette illustissime Abbaÿs, du tems du concile d'Epenasseÿ, l'an 517, selon M[onsieu]r le chanoine Briguet etc.¹¹⁰

Du tems que les nôtres étoient sous différents toits, les seigneuries étoient distribuées aux officiers, comme les vidomnées, entre ceux de Sion, et Monsieur le sacristain, dit-on, avoit la seigneurie voisine de Laveÿ (*Lavetum*)¹¹¹. Aujourd'hui, le r[évéré]n[d]issime seigneur abbé les tient toutes, celles qui restent; car l'Abbaÿs n'est qu'une ombre foible de ce qu'elle a été. Elle étoit, dit-on, très riche et la seconde de l'Eglise de Dieu,

107 Il s'agit probablement de Jean-Gaspard d'Odet (1699-1776), notaire, secrétaire gouvernal (1726), syndic (1736), commissaire au sel (1745) (*Armorial valaisan*, Zurich 1946, 186).

108 Il s'agit probablement de Maurice-Joseph de Camanis (1717-1774), syndic de Saint-Maurice (1737), grand châtelain abbatial de Salvan-Finhaut et Vérossaz (*Armorial valaisan*, Zurich 1946, 49).

109 Contenu de la parenthèse dans la marge.

110 Il s'agit en fait du concile d'Epaone. Briguet prétendait, à tort, que le concile d'Epaone (517) avait eu lieu à Epinassey (à l'est de Saint-Maurice). Il faudrait plutôt le situer à Saint-Romain-d'Albon, au sud de Vienne en Dauphiné (*DHS* en ligne).

111 Ajout dans la marge. Lavey est un village en face de Saint-Maurice, de l'autre côté du Rhône, actuellement dans le district d'Aigle, canton de Vaud (voir plus bas, note 193).

mais ceci s'entend peut-être de son antiquité. Elle a aussi eu ses hommes illustres, entre autres plusieurs saints personnages et cinq ou six évêques et princes du Valleÿ. Il est vrai de dire que nous lui sommes redevables de nôtre établissement en ce lieu et de bien d'autres bienfaits, qu'elle nous accorde encore continuellement, en détail, outre une bonne paix et intelligence qui sont un bienfait estimable entre deux maisons religieuses, mais particulièrement pour la moindre que l'autre pouroit facilement molester, si elle étoit peuplée d'hommes tracassiers et revêches.

Je n'ay pas pu trouver non plus combien longtems Monsieur Antoine de Quarterÿ logea les capucins dans sa maison. Il est bien croyable qu'ils auront encore fréquenté S[ain]t-Laurent, puisqu'ils y avoient tout laissé et qu'en ce tems là le peuple avoit beaucoup d'estime et dévotion pour celle église. Il se peut aussi que pour n'être pas trop à charge à cet incomparable ami, protecteur et bienfaiteur, on aura fait changer ceux d'entre la famille qui ne pouvoient en rien concourir à l'érection d'un couvent nouveau et bien situé, que Monsieur de Quarterÿ avoit en projet, mais qu'il n'aura pas exécuté avec un seul *fiat*, comme Dieu a créé le monde. Pour ne pas laisser longtems délibérer sa noble bourgeoisie sur l'emplacement de ce bâtiment et pour obvier à toutes difficultés à cet égard, il céda // (p. 6) généreusement un lambeau de son prez depuis le Rhône jusqu'au coin, non de la chappelle, mais de l'église, à laquelle alors touchoit la ruë publique et de la largeur qu'on voit notre verger. Le reste de cet emplacement et du jardin fût payé par aumônes. J'ay tiré ceci d'un manuscrit que j'ay trouvé dans le petit retire-tout, entre la muraille et la grande cheminée, avec d'autres paperasses que j'ay remis au supérieur, après avoir fait mes annotations que je relève ici fidèlement, parce que ce mémoire là étoit décheré, vieux, tout taché. L'écriture étoit la même que celles de deux autres mauvaises feuilles chargées de plusieurs remarques, dont j'ay profité pour faire celles cy.

Le second changement du couvent s'est donc fait, comme il est dit, depuis S[ain]t-Laurent jusqu'ici¹¹², où l'on porta et chariat tout ce qu'on avoit là, excepté l'église et les murailles de l'enclos, qui subsistent encore en partie. Les autres furent toutes démolies, pour faire les nouvelles, suivant la forme et le dessein que le couvent a encore à présent, et l'Abbaye reprit les fonds et l'église, qu'elle possède depuis un tems¹¹³ inconnu à

112 Il faut comprendre le passage de la chambre prêtée par l'Abbaye à l'installation à Saint-Laurent comme le premier changement.

113 *un tems*: en marge.

nos jours. Voici, suivant le dit manuscrit, la différence de l'intérieur du premier couvent¹¹⁴ d'avec celui d'à présent.

1^o La sacristie étoit dans le couvent même, où sont actuellement les degrés par lesquels on descend au chœur et elle s'étendoit jusqu'à un autre escalier par lequel on descendoit devant la cuisine, entre la sacristie et un petit poile voisin de la cuisine, pour les forestiers, qui fait à présent partie du vieux réfectoire, avec un bout de la sacristie, dont le reste est en escalier, jusqu'à la porte du jardin de ce côté là.

2^{de} La chapelle de Notre Dame étoit aussi sous le toit du couvent, où est maintenant la chambre du garçon et de la hauteur de la bibliothèque, qui étoit de l'autre côté sur la sacristie, et s'étendoit jusqu'à l'escalier du dortoir; tellement que de ce côté là, depuis le coin vers la bibliothèque contre l'église, il n'y avoit qu'une seule cellule, qui est à présent derrière l'horologe.

3^o La porte de la sacristie étoit à droite de celle du chœur, comme à Lucerne, à Olte¹¹⁵ etc. et pour aller dire la messe à la chapelle, on sortoit du chœur et alloit par l'allée de l'entrée du couvent qui avoit sa porte entre la chapelle et la chambre des étrangers; c'est à dire entre la chambre du garçon, à présent, et la chambre voisine, tellement que cette même porte subsiste encore et conduit au jardin. C'est encore sous le coin de cette porte et la muraille de la chapelle, qu'en ce tems là étoient les tuyaux de bois, qui portoient l'eau dans le couvent, [et qui] étoient couchés. Ce qui cause que cette muraille, où est à présent la porte de la chambre du garçon, s'abaise et se fend, car elle n'est que de réglures [?] et probablement en ôtant les dits tuyaux, on aura pas bien murré les fondemens de cette muraille. On voit par la façon des fenêtres de la bibliothèque qu'elles sont un reste de celle de l'ancienne chapelle. Il n'y avoit ainsi, en ce tems là, qu'un escalier du dortoire, placé devant la bibliothèque ancienne et tombant au milieu de l'allée, qui va de la cuisine au chœur. On ne vouïta pas une cave, ni église, ni sacristie et l'incendie générale a effacé toute la chronologie de cet événement, tellement qu'on ne scait ni quant la batisseux a commencé, ni quant elle a fini.

114 *du premier couvent*: en marge; l'auteur avait d'abord écrit *second*, qu'il a tracé pour écrire *premier*. Il y a ici confusion. En fait, le premier couvent est celui de Saint-Laurent (dès 1611), le deuxième le nouveau construit en ville (dès 1640), le troisième celui reconstruit (ou rénové) après l'incendie de 1693. Herménégilde compare ici l'état du couvent de son époque avec celui d'avant l'incendie (soit le deuxième et le troisième).

115 Olten, couvent fondé en 1646 (*HS V/2*, 423-442).

Outre un lambeau de son prez, d'un excellent terrain, le susdit de Quarterÿ fourni encore une grosse somme, pour aider à payer les frais de la batisseux de ce nouveau couvent et céda gratis, par un acte formel et en bon parchemin, à perpétuité, l'usage de la fontaine de sa cour, audit couvent, ainsi que nous en jouissons encore aujourd'hui¹¹⁶, mais le tiltre est brûlé par l'incendiè // (p. 7) générale. Cette source étoit bien comode à la maison du bienfaiteur et pour égaÿer son prez, parce que l'eau est bonne pour l'herbe, mais il préféra les capucins à sa propre famille, qui est réellement la source illustre de notre établissement à S[ain]t-Maurice, ainsi qu'on le voit clairement par la susdite lettre de s[ain]t François de Sales, quant au premier couvent et par ce que je remarque ici, quant au second, suivant que je l'ay trouvé noté et qu'il est notoire dans l'endroit où jamais les capucins ne devoient oublier cette histoire et la reconnoissance qu'ils doivent à cette noble famille qui continuë de les aimer, protéger et combler de bienfaits. S[ain]t François de Sales, évêque de Genève, écrivant à son ami Antoine de Quarterÿ, l'appelle capitaine, parce qu'il étoit réellement en Savoÿe, du régiment roÿal, où il seroit à souhaiter que tous les officiers militaires de celle famille fussent encore aujourd'huÿ. Leur religion s'en trouveroit peut-être en meilleur état et peut-être aussi leur maison et leur honneur et réputation. Le b[ien]-heureux Nicolas de Fluë, bon soldat, connoissoit le service de France¹¹⁷ etc.

Comme on destina la chapelle susmentionnée à l'emplacement de la sépulture nouvelle des religieux, à droite de la porte de l'église, en entrant, noble Antoine de Quarterÿ fit encraster son buste de ce cotté là, dans la muraille, entre ladite chappelle et la porte de l'église, sur laquelle porte, on voit encore gravé 1642 en dehors; d'où on peut conclure que le fondateur pensoit à se faire enterrer dans son couvent; et par cette chronologie que ce fut ladite année qu'on commença à la bâtir, car on commença sûrement par l'église et par les fondemens¹¹⁸.

116 Ici, un NB renvoie à une note, d'une autre main, au bas de la page: *NB Depuis que nous avons la source abondante qui vient de la cave de Madame Odet, on a détourné l'eau de la susdite fontaine, elle n'entre plus dans le couvent où elle étoit inutile et ne causoit que des humidités dans le cloître, elle passe par un petit canal posé à côté de l'escalier devant l'église et passe par le bas de la muraille du côté de la porte et entre dans le coin du petit parterre et va se joindre au canal près de la porte du jardin qui est dans l'allée du cloître.*

117 Aucun document historique ne semble corroborer ce fait (Georges Méautis, *Nicolas de Flue*, Neuchâtel 1940, 30-31).

118 En fait, l'évêque Adrien III de Riedmatten bénit la première pierre le 14 août 1640; le cloître fut achevé en 1642 et l'église consacrée le 30 novembre 1656 (HS VI/2, 517-518).

Noble Antoine de Quarterÿ fût enfin inhumé sous le clocher de l'église abbatiale, dans la chapelle des vidomnes¹¹⁹ et son buste taillé en marbre noir se voit encore dans la nôtre, mais tout écaillé et défiguré par le feu de l'incendie, tellement que on ne scoit plus ce que c'est quant on est pas instruit et qu'il y a déjà eu des capucins qui vouloient qu'on plâtra cette figure grotesque, qui, selon moy, est un monument qu'on devoit faire réparer par un bon gisseur et ensuite lui rendre sa couleur de marbre noir, avec un bon vernis en huile, pour perpétuer la mémoire d'Antoine de Quarterÿ, capitaine roÿal et chevalier apostolique, bourgeois secret de Fribourg¹²⁰, l'ami de s[ain]t François de Sales, le protecteur de la foÿ en Valleÿ et des capucins, leur bienfaiteur et fondateur à S[ain]t-Maurice, où il a ainsi voulu rester auprès d'eux, taillé en marbre, en attendant que par la résurrection générale il soit remis en état de les embrasser et d'aller de bonne compagnie, soit transporter à la vallée de Josaphat où il entendra son Juge souverain qui lui dira¹²¹, selon que l'Évangile le marque: *Venite benedicti Patris mei etc. quod enim minoribus meis fecistis mihi fecistis etc.*¹²² S[ain]t François de Sales le reconnoitra seurement.

Depuis l'an 1607, jusqu'à 1642 que commença l'église de ce second couvent, s'écoulèrent 35 ans et moururent à S[ain]t-Laurent six capucins, pas d'avantage, selon le nécrologe du couvent que j'ay copié d'une feuille que j'ay trouvé à la sacristie l'an 1770 et que je crois assé juste, en attendant que quelqu'un soit assé éclairé pour en corriger les fautes, ainsi que je l'en prie¹²³.

119 Dans son dernier testament du 13 août 1641, quelques jours avant sa mort, il demande effectivement à être enterré dans l'abbatiale de Saint-Maurice, «dans la tombe des nobles Quartéry, en la chapelle qu'il a fait ériger sous le pinacle de l'église [...], sauf s'il advient que les capucins achèvent la construction de la chapelle qu'ils doivent ériger dans l'église de leur nouveau couvent, avant la mort du testateur» (AEV, fonds Marclay, FQ 433). Je tiens à remercier Anne Herold-Revaz de m'avoir gracieusement transmis cette information.

120 *bourgeois secret de Fribourg*, en marge.

121 Livre de Joël, chapitre 3, versets 2 et 12.

122 Évangile selon saint Matthieu, chapitre 25, versets 34-40. Herménégilde cite de mémoire.

123 Le nécrologe du couvent n'est pas parvenu jusqu'à nous. En revanche, en 1902, le Père Eugène de Bellevaux a publié (à Chambéry) le *Nécrologe et annales biographiques des FF. mineurs capucins de la Province de Savoie 1611-1902*.

p. 8 [La porte du verger]

La première année que je fus ici de famille, [en] 1769¹²⁴, j'y fus en doute et curiosité sur l'origine et la destinée de la porte qui est au bas du verger, vers celui de Monsieur Adrien de Quartery, vidomne actuel et nôtre bon père temporel. Je ne pouvois pas consulter un meilleur auteur pour sortir de mon doute et contenter ma curiosité. Il me répondit donc, en riant et nous promenant là-bas, *qu'on avoit laissé cette porte pour se voir de tems en tems en récréation*¹²⁵. Cette sage réponse éclairci en 15 mots toute ma difficulté et ferma la geule [sic!] à certains hommes qui vouloient qu'on boucha et murra cette porte. Si on l'a laissée, comme dit M[onsieur] le vidomne, on pouvoit la laisser, et sans doute qu'il la fallu laisser de nôtre cotté, pour marquer de l'autre sa donation et son droit, réservé *in ipso*, dit-on, *limine ingressus*, selon les anciennes permissions canoniques, ou du moins selon et sous l'approbation de l'évêque de ce tems là, qui pouvoit convenir avec Mons[ieur] Antoine Quartery, favorablement, pour le bien du diocèse. Qui scait si celle porte, au bas du verger, ne marque pas encore un droit réversible à la famille de ce grand bienfaiteur, en cas de déffailance des capucins? Rien n'est impossible en cela. Du commencement, ajouta le susdit s[e]i[g]n[eu]r vidomne, on mettoit deux tables près de cette porte: l'une dans nôtre enclos et l'autre en dehors, à laquelle on faisoit asseoir nos dames bienfaitrices et dans l'enclos les bienfaiteurs illustres du couvent et les capucins, qui profitoient ainsi de la continuation de leur charitable bonté. Seur est-il que M[onsieu]r Antoine de Quartery, par la réserve et construction de celle porte n'a pas voulu agir contre les canons ou faire de la peine aux capucins, puisqu'il a mis de leur cotté la serrure et leur en a laissé la clef.

C'est une drole d'affaire que le génie de certains religieux. *Gatrfoli du dutroit dapf lef grebents, niais git gel lo boif, silme sedoit fort pieillour, si le trgin gutimii, diu poftif, fof falrè poir galut? C'est que le démon court partout = circuïens quem devoret et iba gèz aglantes*¹²⁶. L'ingratitude arrête le cours des aumônes et offense Dieu qui l'a en horreur.

124 Herménégilde avait d'abord écrit 1669, avant de corriger en 1769.

125 Passage souligné dans le texte.

126 Transcription peu sûre de ces quelques lignes incompréhensibles, que nous soulignons. Nous remercions Wulf Müller (*Glossaire des patois de la Suisse romande*) de nous avoir aidé à déchiffrer ce passage.

Au bas du verger, il n'étoit fermé que par une haÿe d'épines, dont on voit encore des restes devant la muraille, qui n'est faite, que depuis une dizaine d'années, avec une porte à serrure, pour empêcher le monde d'entrer et c'est à présent la porte de la clôture, apparament qu'avant cela la clôture de ce cotté là ne s'étendoit qu'à la porte du jardin, au haut du verger, depuis le couvent, qui étoit tout comme celui d'aprescrit, quant à son élévation et planimètre, mais différent dans son intérieur, parce que la sacristie et la chapelle étoient de ce cotté, de l'autre cotté de l'église elle touchoit la ruë publique. Le jardin n'étoit pas si grand qu'il est à présent.

Depuis que je suis ici, j'ay ouï dire d'un gouverneur de l'endroit¹²⁷, que quand noble Antoine de Quartéry donna le fond et la fontaine, il en avoit reçu le payement de l'Etat. Si cela étoit vrai, le bienfaiteur n'auroit pas eu l'hardiesse de faire mètre son buste en marbre au bas de l'église et les mémoriaux du couvent en feroient mention, puisqu'ils marquent bien qu'à cotté de ce que M[onsieur] de Quartéry donna, on fut obligé de payer les autres petits fonds nécessaires pour l'augmenter et placer le couvent et qu'ils disent que lui donna son prez et la fontaine de sa cour. *Donner n'est pas vendre*¹²⁸. Il n'est pas douteux que celle illustre maison n'aye l'instrument de cette cession, parmi ses autres tiltres, bien conditionné et fait noblement. M[onsieur] A[ntoine] de Quartéry a toujours passé pour fondateur et sans preuves on ne peut pas lui ôter cet honneur ...

Voilà ce que j'ay pu trouver, depuis 1607 que nous avons été logés à l'Abbaÿs en attendant, jusqu'à 1642, qu'on bâti le second couvent, et environ ce tems là sous Adrien 3^e de Riédmatten¹²⁹ etc.

p. 9 [*Les capucins face au protestantisme*]

Pour scavoir si durant cet espace de tems les capucins ont rendu *mille bons et fidèles services*¹³⁰ au paÿs, selon la lettre et prédiction de s[ain]t François de Sales, il faut lire les mémoires de la Mission de ce tems là, ou le *Vallesia christiana* de M[onsieur] S[ébastien] Briguët, sous Hildebrand et Adrien 2^e de Riedmatten. Le grand mal étoit alors que les premiers [sic!]

127 Entre 1768 et 1773, cinq gouverneurs se sont succédé à Saint-Maurice, cf. Jean-Marc Biner, *Etat des gouverneurs du Bas-Valais (1488-1798)*, in: *Vallesia* 18 (1963), 177-215, ici 188.

128 Souligné dans le texte.

129 Adrien III de Riedmatten (1610-1646) fut évêque du diocèse de Sion de 1640 à sa mort (*HS* I/5, 250-251).

130 Souligné dans le texte.

plusieurs des principaux Valleisans s'étoient laissé infecter par les disciples, soit émissaires, de Calvin¹³¹, tellement que l'an 1603, on s'assembla en pleine campagne pour prendre les voix sur le changement de religion, mais le plus l'emporta pour la catholique romaine¹³² et se confirma l'année suivante 1604, à la diette de Viège¹³³ le 17^e de mars, où l'on fit un édit par lequel on cassa le grand ballif Jossen¹³⁴, calviniste, et le secrétaire d'Etat¹³⁵, et on choisi pour grand ballif Sébastien Zuber¹³⁶, ancien gouverneur de Monthey en dépit des hérétiques de Zurich, de Berne, Basle, Schaffausen et des Ligues Grisonnes, qui avoient envoyé leurs orateurs pour s'aider à renverser l'ancienne Eglise. Par le Haut Valleÿ, le s[ei]g[neu]r nonce apostolique Jean Turianus¹³⁷ envoya des capucins allemands de la Province de Suisse qui y firent aussi beaucoup de fruit, dit M[onsieur] Briguet.

[*Les congrégations religieuses du Valais au XVII^e siècle*]

A Brigue, Monsieur Stockalper¹³⁸ nous bâti aussi un couvent qui s'y voit encore, à ses propres frais, mais les capucins n'y ayant pas voulu rester, parce que le charitable et opulent fondateur les vouloit entretenir de tout, les Jésuites y furent reçus, logés et fondés par les six dizains supérieurs¹³⁹. Ils y entrèrent l'an 1662, mais les articles de leur réception ne passèrent en diette que l'an 1686, après trois stations dans les dizains de Sierren, Conches, Loèche, étant aussi venus en Valleÿ sous Clément 8,

131 A cette hauteur, dans la marge de droite on a: 30 familles huguenotes à S[ain]t-Maurice.

132 Il s'agit de la dispute de Bex qui eut lieu à la fin février ou au début mars 1603, cf. Caroline Schnyder, *Reformation und Demokratie im Wallis (1524-1613)*, Mainz 2002, 172-173.

133 Jean-Luc Rouiller, *Le Valais par les dates* (réf. cf. n. 69), 152, avec références, auxquelles on peut ajouter: Caroline Schnyder, *Reformation und Demokratie*, 211-215.

134 Egide (Gilg) Jossen-Banmatter (vers 1548-1624) fut grand bailli du Valais de 1601 à 1603. Vers 1600, il fut à la tête du mouvement protestant à Sion, cf. Hans Anton von Roten, *Die Landeshauptmänner von Wallis 1388-1798*, Brig 1991 (*Blätter aus der Walliser Geschichte*, 23), 258-261.

135 Il s'agit de Jacob Guntern (1567-1617), secrétaire de la Diète de 1601 à 1604 (*DHS* en ligne).

136 Sebastian Zuber (vers 1570-1639), grand bailli du Valais de 1621 à 1623, ne fut pas gouverneur de Monthey, mais de Saint-Maurice de 1602 à 1604 (Hans Anton von Roten, *Die Landeshauptmänner von Wallis*, 280-289).

137 Giovanni della Torre (mort en 1623), évêque de Veglia, nonce apostolique en Suisse de 1595 à 1606 (*DHBS*, t. 6, 636-637).

138 Gaspard Jodoc Stockalper (1609-1691) fut grand bailli de 1670 à 1678 (Jean-Luc Rouiller, *Le Valais par les dates* - réf. cf. n. 69 -, 158-161, avec références).

139 Soit Conches, Rarogne, Brigue, Viège, Loèche, Sierre.

vers l'an 1607. Les Ursulines¹⁴⁰ les suivèrent de près, à Brigue, l'an 1663. L'année dernière, 1771, en ce mois, à la diette de Sion, où ils demandoient qu'on raforça leurs fondations, on trouva [sic pour trouva] qu'elles avoient beaucoup diminué et ils répondirent que c'étoit par prêt fait à Charles 7^e, duc de Bavière, du tems qu'il combattoit pour être empereur. *Qui potest capere capiat*.¹⁴¹ La diette reprit l'administration de fond et à présent, les Jésuites sont pensionnés. Ce ne fût que l'an 1734 que la bourgeoisie et le sénat les reçû à Sion¹⁴². Il me paroît que les capucins ont été scrupuleux en quittant Brigue pour susdite raison. Puisque rien n'est stable en ce monde, ils auroient encore eu assés de tems pour quêter après la chute de l'illustre et opulente maison de Stockalper, qui vouloit les soutenir, sans doute pour adoucir leur réception dans des circonstances épineuses, que ceux qui penchoient pour le calvinisme faisoient leur possible pour détruire les soutiens de la religion de Jésus-Christ. Le ballif Jossen avoit laissé en écrit sur les papiers, sous Hildebrand de Riedmatten: *Hildebrandes de Riedmatten, ultimus Sedunensium episcopus*¹⁴³. NB: Il se trompa, car son neveu¹⁴⁴, abbé de S[ain]t-Maurice lui succéda de son vivant et fit merveilles. Des prophètes comme ce grand ballif Jossen, on doit les étrangler à la potence, ou les brûler tout près et jeter leur[s] cendres dans le Rhône, pour donner bon exemple à leur[s] adhérents. Dieu veuille qu'ils soyent tous éclipsés et détruits en Valley.

140 Sur les Ursulines en Valais, voir le volume d'HS VIII/1 (*Die Kongregationen in der Schweiz, 16.-18. Jahrhundert*), Basel 1994, plus spécialement 219-247 pour les Ursulines de Brigue.

141 *Que celui qui peut comprendre, comprenne* (Evangile selon saint Matthieu, chapitre 19, verset 12). Nous soulignons.

142 Sur les Jésuites en Valais, voir HS VII (*Der Regularklerus: die Gesellschaft Jesu in der Schweiz*), Bern 1976, plus spécialement 385-407 pour leur installation à Brigue, et 408-414 pour leur installation à Sion.

143 Souligné dans le texte. Il semblerait que le bailli ait profité de la vieillesse de l'évêque, qui mourut à près de 80 ans, pour inscrire, au bas de décrets affichés, au nom de l'évêque, à la porte de la cathédrale: *Hildébrand de Riedmatten, dernier évêque du Valais* (Henri Michelet, *Le Valais: des réformes religieuses à l'avènement de la République, 1517-1634*, Saint-Maurice 1990, 189). Le Père Charles de Genève en parle aussi dans son *Histoire abrégée des missions*, 140 (réf. cf. n. 15).

144 En genre on a: *Adrien 2^e*.

p. 10

Le séminaire de Géronde¹⁴⁵, dans le dizain de Sierren, ne fut établi que sous Jean Joseph Blatter¹⁴⁶ de Viège, dans l'endroit où il y avait déjà eu des chartreux et des carmélites¹⁴⁷. L'an 1643 avaient été reçues les religieuses berdardines de Cîteaux, réformées par s[ain]t François de Sales et elles furent reçues en diette le 8^e maÿ pour Montheÿ, mais après différentes petites stations ça et là, lassées d'être ainsi ballotées, elles allèrent s'aseoir à Colombaÿ, sur les débris du chatteau de la noble famille d'Arbignon, où elles sont actuellement fort fervantes¹⁴⁸. Le Grand-Saint-Bernard¹⁴⁹ fut fondé et bâti au commencement du 12^e et l'Abbays de S[ain]t-Maurice dans le cours du sixième siècle¹⁵⁰. Celle-ci par s[ain]t Sigismond au chatteau d'Epaune, soit Epenassex, celui là par s[ain]t Bernard de Menthon, Savoÿard, chanoine régulier, archidiacre de la collégiale de la cité d'Aoste. La famille de Menthon subsiste encore et le chatteau de Menthon etc. Retournons au couvent après cette pronenade.

[L'incendie de 1693]

Le troisième changement est arrivé l'année 1693. Cinquante ans après que M[onsieur] Antoine de Quarterÿ l'avoit placé sur son fond, à compter depuis 1642, qui est la seule chronologie que j'ay pu déchiffrer du changement de situation. Celui que je vaÿ ici décrire fidèlement est tiré d'un manuscrit déchiré et tout plein de taches, au bas duquel l'auteur a mis son nom, se signant «le F. Pacifique de Vouvrÿ, c'étoit un de la famille Dénucé¹⁵¹, gardien ins[igne?] de ce couvent, le 17^e d'aoust 1696». Cette signature et chronologie rendent son mémoire très croÿable. Le voici tout

145 Paul Martone, *Geschichte des Priesterseminars des Bistums Sitten (1545-1988)*, Brig-Glis 1990, surtout 27-31.

146 Johann Joseph Arnold Blatter (1684-1752), évêque de Sion de 1734 à sa mort (*HS I/5*, 256-257).

147 François Huot, *Le destin religieux de la colline de Géronde*, in: *Annales valaisannes* 2003, 113-128.

148 Les sœurs avaient d'abord vécu à Saint-Maurice (1629-1634), puis à Monthey (1634-1647) avant de venir s'installer, dès 1647, au château d'Arbignon à Collombey, où elles s'y trouvent encore de nos jours. Voir François Huot, *Collombey*, in: *HS III/3 (Die Orden mit Benediktinerregel. Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen, die reformierten Bernhardinerinnen, die Trappisten und Trappistinnen und die Wilhelmiten in der Schweiz)*, Bern 1982, 996-1050.

149 Gregor Zenhäusern, *Le Grand-Saint-Bernard*, in: *HS IV/1*, 25-220.

150 Gilbert Coutaz et al., *Saint-Maurice d'Agaune*, in: *HS IV/1*, 281-480.

151 c'étoit un de la famille Dénucé: dans la marge. Sur de Nucé, voir ci-dessus note 16.

conforme à ce que nos magistrats m'en ont raconté, par tradition de leurs pères. L'écriture dudit P[ère] Pacifique en ce manuscrit, prouve aussi clairement que ce fut lui qui avoit fait d'autres annotations que j'ay trouvé par les cellules où les religieux les avoient tirées, étant abandonnées du supérieur local, par négligence, car le gardien doit avoir soin des papiers et mémoires du couvent pour l'instruction et conduite de ses successeurs.

Ce fût donc la sudite année 1693 qu'arriva la dernière incendie générale de ce bourg S[ain]t-Maurice, sous l'évêque et prince Adrien 5^e de Riedmatten de Conches¹⁵², qui fût élu le 25 d'août 1672 et ensuite consacré par le r[évéré]n[d]issime Père Jean-Baptiste de Strambino, Piémontois, des comtes de S[ain]t-Martin, de l'ordre de S[ain]t-François d'Assise et par M[essieu]rs¹⁵³ l'abbé d'Auterive, ordre de Cîteaux et l'abbé de S[ain]t-Maurice qui étoit Pierre-François Odet¹⁵⁴, fils du curial Angelin Odet. Ce fut cet abbé qui rebâti l'Abbaÿs après le grand malheur, et lorsqu'il arriva, Monsieur Joseph Kalbermatten¹⁵⁵, bourgeois de Sion, étoit gouverneur de l'endroit etc.

On avoit négligé de faire un[e] petite réparation au four de l'Abbaÿs, dit-on, après en avoir été averti plusieurs fois, ce four étant alors dans l'Abbaÿs même, et ce fut là que comença malheureusement cette triste incendie, sur les 10 heures du midi, le 23^e, je dis le vint troisième jour du mois de février, lequel jour fût le 3^e lundi du Carême, cette année-là¹⁵⁶. Dans quatre heures de tems, environ, c'est à dire à 2 heures après midi, tout fût en feu, malgré qu'on manoeuvra, qu'on ne manqua ni d'eau, ni de lumière pour agir, puisque c'étoit au midi, parce qu'un vent violent heurtant contre les rochers et formant des tourbillons, poussa le feu de tous cottés et contre toute résistance, tellement qu'il prit encore à une grange sur les rochers mêmes, vers le chatteau, qu'elle alluma et de là passa à la chapelle sur le pont qui fût aussi brulée et de l'autre cotté du Rhône sur

152 Adrien V de Riedmatten (1641-1701), de Münster dans la vallée de Conches, fut évêque de Sion de 1672 à 1701 (*HS I/5*, 253-254).

153 L'auteur avait d'abord inscrit ici le nom de l'abbé: Henri Fivaz, avant de le tracer. L'abbé d'Auterive (FR) est Candide Fivaz de 1670 à 1700; il était fils de Henri Fivaz (*HS III/3*, 232).

154 Pierre-François Odet, abbé de 1686 à 1698, était fils de Maurice Odet et de Claude Gambonod (*HS IV/1*, 461).

155 Joseph Kalbermatter († 1706), gouverneur de Saint-Maurice de 1692 à 1694 (Jean-Marc Biner, *Etat des gouverneurs du Bas-Valais*, 187, 204 - réf. cf. n. 127).

156 Une autre main a ajouté dans la marge: *car le jour des Cendres tomboit le 4 de février et Pâque le 22 de mars. NB. Pâque ne peut jamais tomber plutôt. Epact[e]: 23, let[tre] dom[iniciale]: D.* L'information est exacte (Arthur Giry, *Manuel de diplomatique*, vol. 1, Paris 1925, 205).

le canton de Berne, à des granges appartenantes à des Messieurs d'ici, // (p. 11) et encore à une autre pleine de bétail, située en Pallu, appartenante à Monsieur le curial Claude Odet. Il sembloit que Dieu étoit irrité, car un chanoine qui sauvoit le s[ain]t ciboire de leur tabernacle périt en sortant sous la chute d'une voute, avec le ciboire même, ainsi que toutes les cloches de leur clocher, sans que jamais on aye pu retrouver un onze de métal, et tout le reste auroit également péri à l'Abbaÿs, si on ne lui avoit pas porté un secours qu'elle méritoit moins que les autres maisons, puisqu'elle étoit la cause coupable de cet affreux et lamentable événement, disent nos magistrats et que ce qui fût encore bien sensible aux peuvres bourgeois incendiés ce fût que l'Abbaÿs ne se relâcha en rien sur ses droits cette année là, ainsi qu'ils espéroient qu'elle feroit pour adoucir un peu les pertes de ces infortunés victimes de sa nonchalance.

Le feu, soit la Divine providence, épargna seulement la maison du susdit Angelin Odet, curial, père de l'abbé, celle de Monsieur Preux, la souste, soit douâne voisine, la maison d'école tout près et qui étoit un vieux chatteau dont on voit encore le reste, l'église paroissiale et la cure. Tout le reste fut fricassé et comme il y avoit au chatteau une petite provision, soit magasin de poudre, le feu y pénétra vers la minuit dudit jour et fit sauter en l'air une bonne partie des murailles. Par bonheur qu'elles n'écrasèrent pas le pont en tombant. L'hiver, dit le manuscrit, étoit fort rude. D'où on peut penser et conjecturer dans quelle misère et désolation se trouvèrent en peu d'heures les bourgeois et habitans assis sur la cendre de leurs demeures et des provisions qu'ils avoient faites pour se défendre contre les rigeurs de celle rude saison. Plusieurs furent ruinez. D'autres se retirèrent en Savoÿe ou en Suisse etc. n'espérant pas que Saint-Maurice put se relever, mais enfin par l'aide de Dieu, plusieurs on rebati comme on le voit; et il y reste encore quelques places d'attente, jusqu'à ce qu'on aye les forces suffisantes pour les nettoÿer et rebatir etc. etc. L'Abbaÿs n'a plus mis son four dans son sein, mais au dehors dans un bâtiment séparé qui se voit.

Quant à notre couvent, le feu y fut porté par les maisons et granges voisines et prit aux bardeaux, soit tavillons, du toit, au cloître, où il y avoit cependant, en ce tems là une auge de pierre, dans laquelle la fontaine couloit. Il n'y auroit eu qu'après¹⁵⁷ un gros torchon de guenilles au bout d'une perche, le tremper dans l'eau, et éteindre les éteincelles qui tomboient sur ce toit, si on avoit bien pensé; mais on pensa plutôt à courir à l'Abbaÿs, et on laissa ainsi périr son propre couvent avec tout son con-

157 On attendrait: qu'à mettre.

tenu; excepté le tabernacle, les vases sacrés, les voiles, les pavillons du tabernacle, les chasubles, la moindre partie des livres de la bibliothèque¹⁵⁸ et des linges de la sacristie. La plus grande [partie] péri et tous les devant d'autels etc.

158 Nous avons rédigé une notice historique et descriptive de cette bibliothèque dans le *Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse* (cf. ci-dessus n. 1). Nous profitons de l'occasion pour apporter une précision relative au rôle joué par le roi de France dans la constitution de la bibliothèque. Ce rôle est attesté autour de 1700 par les ex-dono de plusieurs in-folios (Jean-Luc Rouiller, *Les bibliothèques historiques franciscaines en Suisse romande au début du XXI^e siècle, un état des lieux*, in: *Helvetia Franciscana* 32 (2003), 34-59, surtout 38-39 et notes 21-24, avec cotes des ouvrages concernés, auxquelles il faut ajouter les cotes 59/2, 374/10, 430/7, 476/4, 495/17, 495/18, 513/6, 521/1 à 521/4, 531/5). Il est aussi confirmé par Dom Joseph Delisle (1688-1766), abbé bénédictin de Saint-Léopold de Nancy, professeur à l'Abbaye de Saint-Maurice peu avant 1724. Celui-ci rédigea une histoire manuscrite de l'Abbaye (*Histoire de l'ancienne et royale abbaye de S. Maurice d'Againe*, Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, ms. 7687-88; signalé par Joseph Van Den Gheyn dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VI, Bruxelles 1906, p. 92, notice 3728), dans laquelle il note: «Les R.P. capucins y ont un couvent; au quel le roi de France fait donner tous les ans une somme d'argent pour acheter des livres, afin que par ce moyen l'ignorance ne rend pas les catholiques méprisables aux Calvinistes, dont ils sont si voisins» (fol. 2v.). Delisle donne cette information au début de son étude, lorsqu'il parle de la ville de façon générale, ce qui laisse sous-entendre qu'elle renvoie à une situation contemporaine, sans que l'on puisse déterminer à quand remonte la rente (ou pension). Une copie manuscrite de cette «Histoire», faite dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (probablement par le chanoine Joseph Hilaire Charles), se trouve aux Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice (AASM, DIV 1/2/15, 3^e partie, p. 3). L'information a été reprise par le chanoine Anne Joseph de Rivaz (1751-1836) dans ses notes manuscrites sur «St Maurice, la Ville, son couvent de Capucins», mais en précisant le montant de la pension: «A l'incendie de 1693, ce couvent fut aussi la proie des flammes. Il fallut le rebâtir à neuf. C'est l'Etat de Vallais qui a fait les frais du beau fourneau de pierre qui décore son réfectoire. La bibliothèque est un présent des Rois de France qui en outre avoient accordé à ce couvent de St Maurice une pension de 100 francs pour l'augmenter d'années en années de quelques bons livres» (AASM, DIV 2/0/38, p. 2; sans référence). Au XIX^e siècle, quelqu'un s'attela à la rédaction d'une «Histoire analytique de la ville et du bourg de Saint-Maurice» (988 p.), en s'appuyant sur les notes de de Rivaz. Le passage sur la bibliothèque des capucins se trouve à la p. 510, identique. Ce volume devrait se trouver aux Archives communales de Saint-Maurice, sans cote (André Donnet et Jean-Paul Hayoz, *Catalogue des manuscrits historiques du P. Isidore Rudaz, capucin (1800-1868)*, in: *Vallesia* 11 (1956) 155-171, ici 157, 160). Nous n'avons pas pu le consulter, car le dépouillement de l'inventaire de ces Archives communales ne nous a pas permis d'en retrouver la trace. Nous avons alors recouru au microfilm en possession des Archives de l'Etat du Valais (AEV, Mf 20). Le Père Isidore Rudaz (1800-1868) a fait une copie dudit passage dans son deuxième volume de ses «Manuscrits historiques» (ACapSion, R 215/2/2, p. 213). L'information a aussi été reprise par le chanoine François Boccard (1808-1865) dans ses «Notes et documents sur le Vallais» (t. II, p. 139; ms. aux AASM, DIV 2/0/30) et par Paul Fleury dans son étude sur la chapelle Saint-Laurent (réf. cf. n. 92), p. 59, avec renvoi à Delisle. Le Père Sulpice Crettaz signale à son tour le fait dans *Les capucins en Valais* (p. 108). Ni les chroniques de la première moitié du XVII^e siècle (celle du P. Pelleta et celle du P. Charles), ni celle d'Herménégilde ne mentionnent cette pension. Voir toutefois Paris, Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, Suisse, vol. 50, vers p. 362-363 (information Louiselle Gally). Notons que les capucins de la Province de Suisse entretenaient des liens étroits avec le roi de France. Ils étaient entre autres aumôniers auprès des soldats suisses chargés de la garde du roi. Les bibliothèques des couvents capucins de Suisse allemande renferment de nombreux livres provenant de ces Pères aumôniers; cf. Beda Mayer, *Die Schweizer Kapuzinerprovinz und die Militärsorge*, in: *Helvetia Franciscana* 15 (1984-1987), 1-136 (information par Hanspeter Marti).

[Après l'incendie les capucins se réfugient à Monthey]

Tout ce qu'on sauva fût mis sur des chariots et conduit à Monthey le mardi suivant, chez noble Antoine de Vantéry¹⁵⁹, capitaine général et châtelain de l'endroit, en sa maison neuve. C'étoit l'insigne bienfaiteur du couvent, pas moins qu'Antoine de Quartery, qui étoit sans doute déjà mort, puisque ledit manuscrit n'en parle plus; et d'ailleurs sa maison étoit brûlée comme les autres, les capucins n'y pouvoient plus trouver de refuge. Et où aller? Ils pensèrent que s'en étoit fait pour toujours. Que jamais le couvent ne se relèveroit.

p. 12

Noble Antoine de Vantéry, chez lequel, comme il est marqué, on réfugia ce qu'on avoit pû soustraire à la violence et rapidité des flammes, le jour d'après l'incendie, 3^e mardi de carême de cette année là, le 24^e de février, offrit encore sa maison aux capucins incendiés, en attendant que Messieurs les bourgeois de S[ain]t-Maurice puissent respirer, pour prendre des résolutions convenables à l'égard de les religieux que le zèle, les bonnes mœurs et la charité à l'égard du prochain avoient rendus fort chers et recommandables. De Vantéry même pensoit que on ne les retiendroit pas ici dans un tel chaos de misères et de sentimens. C'est pourquoi cet insigne bienfaiteur, ami et protecteur pensa de les attirer et arrêter à Monthey, si on les laissoit partir et il les vouloit placer, dit-on, en deça de la Viège¹⁶⁰, un peu sur la hauteur, où l'on voit à présent cette maison blanche à quatre murailles, sur un très bon terrain, tant pour les fruits que pour les plantes potagères. Les capucins y auroient très bien été, quoiqu'un peu à l'ombre de la montagne, en hiver, et un peu éloignés pour la visite des malades. Le dit bienfaiteur croyoit qu'ils y seroient plus nécessaires et utiles qu'ici où il y a déjà une autre communauté d'ecclésiastiques, pour aider au salut des âmes et c'est pourquoi il offrit 200, je dis deux cents pistoles hors de sa bourse, si on vouloit rebâtir le couvent des capucins à Monthey. La proposition étoit bien charitable et généreuse, mais certains esprits la prirent et interprétèrent mal, en disant que le châtelain de Vantéry agissoit par passion contre Saint-Maurice, où on reconnoît à la suite qu'on s'étoit bien trompé en pensant et parlant ainsi mal de ce brave home, qui n'épargna ni soins, ni peines, ni argent pour relever ce couvent pour lequel ses nobles descendans ont hérité de lui

159 Antoine de Vantéry (1655-1729), châtelain de Monthey et de Martigny (DHBS, t. 7, 47).

160 Il s'agit en fait de la Viège, rivière coulant à Monthey, en provenance du Val d'Illiez.

une bonté et charité qui surpasse les louanges et mérite une mémoire et reconnaissance perpétuelle des capucins.

[*Les capucins retournent à Saint-Maurice*]

Les nobles bourgeois de S[ain]t-Maurice voulurent donc encore les garder et en attendant que leur maison fût rebâtie, Monsieur Preux les reçut dans la sienne, où le gouverneur actuel se réfugia aussi jusqu'à ce que son château fut racommodé. Les capucins y demeurèrent jusqu'au mois de décembre de la même année, c'est à dire passé neuf mois consécutifs, dans une aile de la maison, et Monsieur Preux les nourrit charitablement les premières semaines, jusqu'à ce que le peuple des paroisses voisines leur eut apporté le nécessaire à leur subsistance.

Le susdit manuscrit remarque particulièrement que les trois ou quatre premières nuits après l'incendie, une demi douzaine de nos religieux couchèrent en cette petite cave qu'on voit sous la cuisine, dont le plancher qui soutient le fond de la cuisine n'avoit pas brûlé, parce que la cuisine étoit déjà pavée de plattes, qui arrêtaient le feu et fournirent de la chaleur à ces six capucins, qui allèrent ensuite chez Monsieur Preux coucher avec les autres, qui, en attendant la résurrection du couvent, auront sans doute diminué leur famille, puisqu'ils ne pouvoient point vivre régulièrement, et pour ne pas être incomodes à la famille du bienfaiteur, qui les favorisa continuellement avec une bonté, complaisance et gracieuseté au delà de toute expression et a laissé la même inclination à ses nobles et charitables descendants, envers les capucins, qu'ils comblent d'aumônes.

Depuis chez Monsieur Preux, ils alloient dire la messe, prêcher et entendre à confesse où ils vouloient et on les demandoit à la paroisse et peut-être aussi à S[ain]t-Laurent, et ensuite à l'Abbayes. Nos services ecclésiastiques spirituels ont toujours été agréables à ces Messieurs dans leurs églises. Ils nous confient leurs chaires sans jalousie ni autres difficultés; cela mérite attention.

p. 13 [*Reconstruction du couvent*]

Réflexions faites, on résolu donc de rétablir le couvent des capucins non à Montheÿ, mais à S[ain]t-Maurice et sur la même assiette. 1° Parce que l'enclos et les fondemens, soit aussi les maitresses murailles, étoient déjà existants et n'avoient pas été gâtés par le feu si notablement qu'on ne pu les remêtre en service, plutôt et à moins de frais, que de tout recomencer.

2^{de} La fontaine étoit faite et couloit encore. 3^o Les nobles bourgeois prétendoient cela de droit et les capucins avouèrent qu'ils leur devoient cette reconnoissance. Tout de suite on en vient au fait et Monsieur Antoine de Vanterÿ fût encore un des bienfaiteurs le plus empressé et le plus libéral pour commencer et presser l'ouvrage. On avoit, dit le manuscrit, annoté les noms de tous les frais¹⁶¹ de la bâtisse dans un livret particulier, en mémoire, mais le livret est perdu, apparament, car je ne l'ay jamais vu. Le tems et négligence abîment tout.

Comme les capucins disoient que le couvent, que noble Antoine de Quarterÿ avoit fait commencer vers l'an 1642, avoit trop peu de place, on résolu de bâtir la sacristie et la chapelle de l'autre cotté de l'église, où elles sont à présent et suivant le dessein du couvent de Sion, qui étoit déjà bâti de cette magnière. Pour en venir à bout, il falloit se rendre maître de la ruë publique, qui s'étendoit le long de la muraille de l'église, du cotté de Vérose¹⁶² et étoit bornée de ce cotté là par un jardin, dont on voit encore un reste, et par la grange d'un cabaret, qui avoit pour enseigne la Croix verte, et qui fait à présent la maison du curial Peneÿ. La dite ruë publique alloit aboutir à celle qui va le long de la maison de Monsieur Charletti, et qu'il a donné, soit légué, pour en faire une maison d'école. On ne pouvoit pas boucher le passage et pour le mètre plus contre la ville, il fallait couper le jardin et la grange de ce cotté là, et c'est ce qu'on fit, en recourant au souverain, qui seul pouvoit lever la difficulté de la rue publique et forcer les possesseurs dudit jardin et de la grange de céder une partie d'iceux, ainsi qu'ils firent, à condition que le souverain rebatiroit leurs murailles le long de la ruë nouvelle, et les dédomageroit par cession d'autres places convenables et équivallantes, ainsi qu'acte authentique en fût dressé et signé par noble Jean-Antoine de Courten¹⁶³, qu'on remis aux capucins, et je crois l'avoir vu entre autres papiers égarés que j'ay rassemblé et donné au P[ère] gardien [en] 1772.

J'ay encore trouvé, notté sur une feuille séparée in 4^o, que les nobles s[ei]g[neu]rs Jean-Etienne Delaplace de Sion¹⁶⁴ et susdit Jean-Antoine de Courten, grand-ballif, l'un après l'autre, prirent la difficulté en main, pour

161 *les frais*: dans la marge.

162 *Sic* pour Vérossaz, village et plateau supportés par les rochers de Saint-Maurice.

163 1631-1701, de Sierre, gouverneur de Monthey (1679-1681), grand bailli du Valais (1687-1689), cf. *DHS*, t. 3, Hauterive 2004, 631.

164 Jean Etienne (Johann Stephan) de Platea (vers 1638-1707), grand bailli du Valais de 1689 à 1699 (von Roten, *Die Landeshauptmänner*, 385-391 - réf. cf. n. 134).

l'emplacement de la chapelle et sacristie, forcèrent la victoire en faveur des capucins, et firent vouter la nouvelle nef de l'église, où l'on voit leurs armes servir de clefs aux deux voutes des bonnets, ainsi qu'à la sacristie, celles du bienfaiteur qui l'a fait bâtir à ses frais. Les autres voutes des surterreins et sousterreins furent aussi faites depuis l'incendie, car auparavant les appartemens n'avoient tous que des planchers qui furent tous brûlés, excepté le fond de la cuisine, comme j'ay remarqué ci dessus.

p. 14

La noble ville de Sion fit faire le maitre autel et ses armes au milieu de la corniche, et tout haut un grand écusson, qui portoit les armes de nôtre ordre. Elle payä pour cela trente pistoles, c'est à dire environ la moitié de trop, car l'autel n'avoit pas toutes les pièces qu'il a à présent et il ne fût point vernisé et les feuillages peints blancs n'avoient qu'une très grossière couleur en détrempe. Il m'a paru même, quant j'ay racomodé, augmenté et vernisé en huile cet autel, le maitre qui l'a fait y avoit employé de vieilles pièces. Il ne le posa qu'au mois de juin 1694. Les ballustres du chœur et de la chapelle portent les armes des de Fago et elles étoient de même hauteur, par proportion, mais on a oté le haut de celles du chœur, qui ressembloit à un poulalier, pour donner plus de jour et d'agrément. La chaire porte les armes de M[on]s[ei]g[neu]r Adrien de Riedmatten 5^e, et le bénitié fut aussi donné par un bienfaiteur qu'on peut reconnoitre par ses armes. Les nobles de Quartery firent metre les leurs à leur banc, en qualité de fondateurs primitifs, qui méritent cette distinction et d'avantage.

Quand on creusa pour mêtre les fondemens de la chappelle, où elle est à présent, on trouva de l'eau, considérablement. On fit donc un conduit dans le fond de la chapelle et en forme d'un Y, dont les deux cornes aboutissent à celles de l'autel et forment une queuë, qui sort près du coin de la muraille, à cotté du confessional et porte l'eau par dessous la porte de l'église dans le conduit qui descend dans les c[h]ambres par devant le couvent et là n'est éloigné des tuyaux de la fontaine que d'environ quatre pieds vers le midi, mais qui est plus profond en terre, car le mémoire disoit que dans la chapelle, il étoit profond de la hauteur d'un home, environ 5 pieds de roi, desquels quatre sont en terre et le 5^e fait la hauteur du conduit. On devoit lui en donner deux et demi et le bien vouter, en lui laissant une porte dans l'église et la couvrant d'une bonne pierre platte avec deux anneaux de fer, à tout évènement.

[La chapelle et les tombes des capucins]

Mais enfin, on n'a pas remarqué jusqu'à présent que l'eau regorge et que le conduit manque son effet, qui est de désécher la chapelle afin de la rendre plus saine et propre à enterrer les morts, ainsi qu'on les y a enterré depuis 1693 jusqu'à 1766, inclusivement, dans de la simple terre couverte d'un planché de bois, qui, ne pouvant résister à la pourriture, s'ouvroit de toutes parts, et laissoit sortir les vapeurs des corps morts, pour infecter les vivans.

Tous ceux qu'on avoit inhumé dans l'ancienne chapelle depuis 1642 jusqu'à 1691, inclusive, furent déterrés et transportés en celle ci, au nombre de sept. Parmi lesquels, tous pourris, il s'y en trouva un tout entier, couché au milieu des autres dans la vielle chapelle, la tête contre l'autel, mais sans autre signe de distinction. Le bout de planche sur lequel on l'avoit couché, sa corde et ses habits étoient tous pourris en terre, mais la chair étoit restée entière et blanche comme de la cire, sans aucune mauvaise odeur etc. On a bien // (p. 15) fouillé pour trouver le nom, mais inutilement. Le transport en fut fait avec celui des 6 autres, au commencement du mois de novembre l'an 1694, mais on le mis séparément dans la nouvelle chapelle, de vers midi, un peu plus haut que le confessionnal, contre la muraille, tout comme on l'avoit trouvé et on mit encore un bout de planche dessus, avant que d'y jeter la terre.

L'an 1697 et le 5^e de septembre, on fût curieux de le découvrir et on le trouva plus gaté que la première fois. Les membres étoient véritablement encore tous unis en leur ordre naturel, mais la chair diminuée et toute jeune. On le mis dans une caisse de bois, au même endroit, en attendant sa résurrection. Les capucins présents à la transportation de ce dépôt depuis l'ancienne chapelle, l'année susdite, conjecturèrent que c'étoit celui du R[évérénd] Père Ignace de Viège, mort l'an 1657¹⁶⁵. Il avoit été prêtre séculier, doÿen de Valère, avant que d'entrer dans l'ordre. Homme savant, zélé et grand observateur de la s[ain]te règle et régularité etc. Voyez le reste dans le[s] mémoriaux des missions du Valley.

165 Il s'agit du Père Ignace Furrer, de Viège. Dans un premier temps chanoine de Sion et proche de l'évêque Hildebrand Jost, il n'entra chez les capucins qu'en 1631 (Crettaz, *Les capucins*, 1939, 174-175 - réf. cf. n. 10).

Au plafond de l'ancienne chapelle étoient les armes de Quarterÿ et des Frans, soit Francs¹⁶⁶. On la murra après l'extraction des morts, en y laissant que la petite fenêtré pour entendre messe dans la nouvelle chapelle depuis la bibliothèque, qu'on vouloit metre là et une enfoncement [?] en bas dans l'église pour un confessionnal. On laissa le buste de nob[le] Antoine de Quarterÿ tout écaillé par les flammes. Et noble Pierre François Preux¹⁶⁷, ancien gouverneur de S[ain]t-Maurice, capitaine actuel du dizain de Sierre, fit faire l'autel de la nouvelle chapelle, qui fût posé le 22^e de mars 1695 et lui couta vint et quatre pistoles, lui ayant encore fourni tous les bois: 17 pour le sculpteur menuisier et six pour le peintre, qui furent ainsi payés bien au delà de la valeur de leur travail, auquel on a encore ajouté bien des pièces en réparant la chapelle l'an 1770.

Noble Antoine de Vanterÿ de Montheÿ donna le grand tableau de la Cène, qui est au chœur intérieur et celui de l'Annonciation, qui est à l'église, outre les sommes qu'il fourni pour réparer le reste du couvent. M[essieu]rs de Quarterÿ donnèrent le portement de croix qui est au réfectoire, mais avec un gros cadre marbré rouge et doré etc., etc. Le manuscrit susdit du Père Pacifique, gardien, ne dit rien de ce que l'Etat a contribué en argent, et c'est pourquoi je n'en parle pas. La grande difficulté d'avancer la besogne provenoit du défaut d'ouvriers pour raprocher et mêtre en édifice les matériaux, parce que tout le monde bâtissoit à Saint-Maurice, selon son pouvoir et besoin, car comme on le remarque à vuë d'œil dans bien des maisons, le feu ne les avoit pas entièrement consumé, particulièrement où il y avoit des terrasses ou des voutes. Ce qui causa qu'en rebatissant, on en augmenta le nombre, principalement à l'Abbaÿs, où tout est vouté, et on en éloigna le four, comme il est à présent bien bati en bonnes murailles. Celles du couvent étoient restées presqu'entières, comme j'ay déjà remarqué.

p. 16 [Les capucins réintègrent le couvent]

Le 25^e de novembre, jour de s[ain]te Catherine¹⁶⁸, la même année 1693, les capucins revinrent dire la s[ain]te messe dans leur église, ajustée suivant le pouvoir et besoin, en attendant les autels, et cinq jours après, la

166 La famille Franc, originaire de Beaufort (Tarentaise) est bourgeoise de Saint-Maurice depuis le XVI^e siècle (*Armorial valaisan*, Zurich 1946, 98-99).

167 Franz Peter Maria Fromb (Preux), gouverneur de Saint-Maurice de 1680 à 1682 (Jean-Marc Biner, *Etat des gouverneurs du Bas-Valais*, 187, 207 - réf. cf. n. 127).

168 jour de s[ain]te Catherine: en note dans la marge.

veille de s[ain]t André, ils sortirent tous de chez Monsieur Preux pour revenir au couvent, où il n'y avoit cependant que la cuisine en état et un poile, dit le mémoire, qui leur servoit de grenier, de canave¹⁶⁹, de réfectoire et dortoire, y couchant tous ensemble par terre sur des pailles, durant tout ce second hiver, qui fût encore très rigoureux. Malgré tous les mouvemens qu'ils se donnèrent et les grands secours de bienfaiteurs, il fallu trois ans presque entiers pour tout rebatir et remêtrre en train, ce que le feu nous avoit gaté en quelqu'heures de tems. On mis la bibliothèque et la chambre du garçon à la place de l'ancienne chapelle, dont une partie des fenêtres sert la bibliothèque et on transposa la porte du couvent où elle est pour profiter de la place qui étoit devant le couvent, dont l'ancienne porte est celle du jardin près du garçon, mais on fit servir le battant pour la neuve, en évitation de frais, ainsi qu'il se prouve par la chronologie 1647¹⁷⁰ sur la porte, qui fût taillée 50 [ans] auparavant, par les ouvriers de noble Antoine de Quartery, dont on a ainsi peut-être sans attention rafraichi la mémoire et remis devant les yeux de tous ceux qui entrent au couvent et font attention à l'année marquée sur la porte 1646. Le couvent fût achevé après l'incendie, an 1696.

[Consécration de l'église]

Ce fut cette année même qu'Adrien 5^e de ce nom, mais 6^e de l'illustre famille de Riédmatten, consacra l'église et les deux autels. Messieurs les deux grand-ballifs susnommés, de Platea, soit de la Place, et de Courten firent les honneurs de cette solemnité, avec les deux gouverneurs nobles Jean-François de Riedmatten¹⁷¹, de Loèche, gouverneur de Montheÿ, et M[onsieu]r Jean-François Alet¹⁷² gouverneur actuel de S[ain]t-Maurice, qui allèrent chercher le seigneur évêque et sans le quitter à S[ain]t-Maurice durant son séjour, le reconduisirent au chatteau de Sion, avec les principaux des deux gouvernemens. La fête fut des plus belle sans aucun défaut, ni mauvais mot, dit le manuscrit, et la table fut bien servie. Le seigneur évêque paru fort gai et arriva le vendredi soir avec sa suite au couvent, où il resta jusqu'au soir du dimanche au soir [sic!]. Monsieur Pierre-

169 *Canava*: cave (Charles du Fresne Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris 1937, 72-73). Dans sa copie, Rudaz a transcrit fautivement *chambre*.

170 Herménégilde avait d'abord écrit 1646 avant de corriger en 1647; dans la marge, on a 1647.

171 Hans Franz von Riedmatten, châtelain, major de Loèche, gouverneur de Montheÿ de 1695 à 1697 (Biner 191, 208).

172 Johann Franz Allet (1661-1713), major de Loèche, gouverneur de Saint-Maurice de 1696 à 1698 (Biner 187, 199).

François Odet, abbé de S[ain]t-Maurice, accompagné de ses chanoines et de presque tous les curés des deux gouvernements assistèrent le s[ei]gn[eu]r évêque dans l'acte de cette dédicace, le 5^e d'août, fête de saint Dominique qu'il avoit choisi pour cette s[ain]te cérémonie, à laquelle furent encore présents tous les principaux du district, amis et bienfaiteurs du couvent. Le lundi se fit la consécration de quatorze pierres, soit autels portatifs et la confirmation d'un grand nombre de personnes. Le prince dina au chatteau, souppa à l'Abbaÿs et s'en retourna le mardi matin, très satisfait.

Le reste des réparations du couvent se voit assés, et la différence d'avec l'incendié du cotté du chœur, où l'escalier brizé qui descend jusqu'au jardin tient la place d'une partie des vieilles bibliothèque et sacristie. Le reste, en bas, a servi à aggrandir le réfectoire près de la cuisine, où l'honorable dizain de Sierren a fait construire le fourneau de pierre d'en haut l'an 1696, comme il porte, et par les charitables avis et représentations de son digne capitaine, le susdit seigneur Pierre-François de Preux, ancien gouverneur d'ici, qui fît aussi des réparations au chatteau, ainsi qu'on les voit par les armes de sa noble famille. Au lieu d'une cellule au haut du vieux escalier devant l'ancienne bibliothèque, ce petit dortoir en a 7 et une gaine pour entendre la messe au grand autel. On auroit dû y faire une infirmerie. Elle étoit nécessaire.

p. 17

En changeant la porte du couvent, comme j'ay dit, il restoit une belle place à cotté, devant le couvent, vers les c[h]ambres, dont on fit le parterre, qui depuis servi à bien des abus. La croix fut plantée au coin de la ruë vers le jardin de M[onsieu]r le chattelain de Quartery, où elle resta jusqu'à l'arrivée des capucins de Suisse.

[La grange]

J'ay encore trouvé une annotation du père Ambroise de S[ain]t-Romain¹⁷³, gardien, qui marque que la grange fût batie l'an 1735, hors d'une

173 Le Père Ambroise de Saint-Romain n'est pas signalé dans la liste des Pères valaisans, ni dans celle des gardiens du couvent donnée par Sulpice Crettaz (*Les capucins*, 1939, 172-197, 203-204 - réf. cf. n. 10), ni dans le *Nécrologe* de 1902 (réf. cf. n. 123), ni dans *HS* V/2, ni aux PAL. Si l'on en croit le Père Herménégilde, qu'aucune raison ne pousse à ne pas suivre, le Père Ambroise était gardien en 1735, ou du moins dans la première moitié du XVIII^e siècle, probablement entre 1714 et 1753, période durant laquelle une lacune dans la liste des gardiens est signalée par Crettaz, repris par *HS*. Aujourd'hui, Saint-Romain est le chef lieu de la commune d'Ayent, dans le centre du Valais.

vielle mazure, soit chésal¹⁷⁴, qu'on aquis près de la grange de François Déspraz, qui pour nous laisser profiter de sa muraille demanda et reçut 14 écus petits. Si à la suite, lui vouloit élever sa grange aussi haute que la notre, il faudroit aussi qu'il payà la moitié de l'espace de muraille que le couvent a fait tout seul, plus haut que sa grange. La nôtre a couuté 215, je dis deux cents quinze écus petits, compris les susdits 14, mais sans les charoirs¹⁷⁵ que les bourgeois de S[ain]t-Maurice ont tous fait par charité, ainsi que Madame Preux, née de Quartéry, dona tous les gros bois pour la charpente de dite grange.

L'an 1737 et le 23^e de may, Monsieur François Xavier Odet¹⁷⁶, qui est à présent chanoine et curé de Saint-Maurice, ce 7^e X^{bre} [décembre] 1772¹⁷⁷, a transporté la cense de la susdite mazure, soit chésal, et de ce coin du jardin qu'il avoit vendu pour augmenter le nôtre, l'an 1729, étant encore séculier. Le transport de celle cense foncière souffrit quelque difficulté, mais se fit enfin du consentement de Monsieur l'abbé Claret¹⁷⁸ et de tous ses chanoines du fief desquels étoit le dit jardin et chésal. La cense fût mise sur un autre jardin, franc auparavant, situé à la Contamine du Glaret. L'acte de ce transport fût reçu par de Rivaz de S[ain]t-Gingolf et ratifié le 17 de X^{bre} [décembre] même année 1737, par M[onsieu]r Alphonse Ambüel¹⁷⁹, grand ballif¹⁸⁰ et M[onsieu]r Schiner¹⁸¹, secrétaire d'Etat, qui signa l'acte et mis le sceau etc. Le susdit Monsieur François Xavier Odet mérite d'être mis à la liste des bienfaiteurs du couvent en vuë dudit transport. L'acte doit être au couvent et l'Abbayës en a le double¹⁸².

174 Parcelle de terrain sur laquelle est construite une maison; terrain à bâtir (*Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. 3, Neuchâtel 1955-1960, 517-519).

175 Sic pour charroi (nom masc.): «chariage, voiture par chariot, charrette, fourgon, &c.» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 1, 284). Voir aussi *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. 3, 398-399.

176 Joseph François-Xavier Odet (vers 1710-1775) fit sa profession le 9 juin 1737 et devint prêtre le 4 octobre 1739; il fut curé de Saint-Sigismond à Saint-Maurice de 1755 à 1775 et aussi professeur de théologie (AASM).

177 Herménégilde donne ici la date précise où il écrit sa chronique.

178 Jean-Joseph Claret (1689-1764), de Troistorrents, fut élu abbé de Saint-Maurice le 24 janvier 1737 (*HS IV/1*, 466).

179 L'auteur avait ensuite écrit: et Mr Schiner secrét., avant de le tracer.

180 Alfons Ambüel (ou Ambühl), né en 1664, sera grand bailli de 1737 à 1741; il mourra à Sion en 1742 (von Roten, *Die Landeshauptmänner*, 462-470 - réf. cf. n. 134).

181 Il doit probablement s'agir de Johann Fabian Schiner (1654-1742), secrétaire d'Etat de 1731 à 1737, puis grand bailli de 1741 à 1742 (von Roten, 471-479).

182 AASM, Tiroirs Charles, 66/5/6.

Voilà ce que j'ay découvert et retenu depuis quatre ans que je suis ici touchant l'origine et changemens du couvent, depuis 1607 jusqu'à 1766. J'ay passé ce qui regarde la fontaine, afin de le réduire tout en un article, parce que la connoissance en est nécessaire au gardien du couvent. S'il avoit eu soin des papiers, on auroit bien des annotations curieuses et utiles. Il s'en est beaucoup égaré par les cellules du tems du dernier¹⁸³.

[Le bas de cette page est déchiré. On arrive juste à lire le début du titre suivant:]

Changement [de Province]

[Il y avait ensuite un texte de cinq à six lignes commençant par: Pour d'et... Cette page était déjà déchirée vers le milieu du XIX^e siècle, lorsque le Père Isidore Rudaz recopia la chronique d'Herménégilde. Le texte sur le changement de Province continue au haut de la page 18, dont le bas est bien sûr aussi déchiré; de plus, quelqu'un a tracé un grand X sur toute la page; le texte reste toutefois tout à fait lisible.]

p. 18

Le droit et la pratique prouvent que c'est non point à la Définition seule, mais au Chapitre provincial assemblé qu'appartient le pouvoir de transplanter les bornes de son étendue, sous l'approbation de Rome, sans quoi les profès ne pourront pas être forcés de passer les limites entre lesquelles ils ont fait leurs vœux solennels, mais surtout quant au delà de ces anciennes limites il s'y rencontre des difficultés imprévues et particulières [suit ici une demi-ligne, tracée et illisible].

Ce fût sur ce principe et raison que le R[évérénd] Père Joseph Reichmouet de Sultz, provincial, élu à Sursée¹⁸⁴, s'y leva en plein Chapitre et proposa à haute voix «qu'un définitéur général lui avoit marqué que les deux couvents du Valleÿ vouloient se détacher de la Savoÿe, pour s'unir à ceux de la Province de Suisse, mais qu'il n'en avoit point d'avis des Valleisans, et par conséquent qu'on ne pouvoit encore rien décider à cet égard, et que le plus court seroit de lui abandonner ce négoce, pour en cas qu'il se présente et qu'il[s] le traiteront de la meilleure manière et façon qu'il lui

183 Herménégilde fait peut-être ici allusion au Père André Collin (Andreas Kolly) de Praroman (FR), gardien de 1769 à 1771 (HS V/2, 525).

184 Josef Reichmuth (1699-1770), de Schwyz, élu provincial au chapitre de Sursee en 1759; il exercera cette fonction jusqu'en 1762, puis de 1765 à 1768 (HS V/2, 77-78).

seroit possible etc. Il demanda cette comission et elle lui fût refusée par l'assemblée, trois fois de suite. Et enfin il ajouta que, puisqu'on ne vouloit pas, il se soumettoit à la décisions des vocaux¹⁸⁵, cela lui étant indifférent». Il ne l'étoit pas à un certain [suivent ici deux lignes tracées et illisibles] pour tirer les chatagnes à soÿ, hors de la braise, selon que la suite de cette histoire le fit voir, et que je le remarquay sur le fait, étant du nombre des capitulaires qui disent assé qu'on ne pouvoit pas refuser les couvents du Valleÿ, allié avec la Suisse, mais qu'il y avoit des mesures à prendre et de réflexions à faire, pour ne pas échouër, tellement qu'on ne comprenoit pas le courage du R[évérénd] P[ère] Joseph à se charger d'une affaire, dont les suites et mauvais succès pouvoient lui attirer le mépris et les reproches de toute la Province. On en resta là et tout le Chapitre cru qu'on n'iroit pas outre sans son consentement; ainsi qu'il se l'étoit réservé de droit et coutume, en pareille occurence. Mais il fût trompé, car la Congrégation capitulaire tenue dans son tems, après ledit Chapitre, an 1766, au mois de septembre¹⁸⁶ elle envoÿa les Père Tibère de Soleure¹⁸⁷ et Walric de Délémont, custodes pour le Chapitre général prochain, faire une convention avec l'évêque et seigneur du Valleÿ¹⁸⁸, pour la jonction des deux couvents.

[Le bas de la page, déchirée, contenait la fin du texte: quatre à dix lignes.]

[fol. 20 verso, dernier fol., non paginé]

[Les premières communauté de moines à Saint-Maurice]

Monsieur Joseph-Xavier Oddet, c[hanoine] r[égulier], bourgeois et curé de S[ain]t-Maurice, ci devant professeur dans son Abbaÿs, m'a dit le jour des Rois¹⁸⁹ 1773, avoir lû dans les archives de celle ancienne maison, qu'on ne scavoit pas de quel ordre étoient les premiers solitaires qui ont

185 «On appelle vocaux, dans les communautés ecclésiastiques, séculières ou régulières, ceux qui ont droit de donner leur voix dans quelque élection» (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris 1762, t. 2, 949).

186 L'auteur avait d'abord écrit *octobre*, qu'il a tracé.

187 Tiberius Arnold-Obrist (1715-1795), de Soleure, gardien du couvent de Soleure de 1756 à 1759 et de 1766 à 1768 (*HS V/2*, 640).

188 François Frédéric Ambuel (1704-1780), évêque de 1760 à sa mort (*HS I/5*, 259-260).

189 6 janvier.

comencé la vie monastique en ce détroit¹⁹⁰. On les appelloit les Tarnades, *Tarnadae* en latin, de *Tarnada*, qui est le nom que Julle-César donne à cette petite ville dans ses *Commentaires*¹⁹¹, que les Allemands nommèrent ensuite Agaune, d'*Amgang*, qui veut dire au chemin ou au passage. Ce n'est que depuis le martire de s[ain]t Maurice et la translation des s[ain]tes reliques de sa légion par s[ain]t Sigismond qu'elle en a pris le nom¹⁹². Il est probable que ces Tarnades s'étoient réunis et fait une règle, soit magnière de vivre ensemble sous un supérieur d'eux mêmes, et ensuite ils prirent celle de s[ain]t Benoît. Ils n'habitoient pas sous le même toit, mais dans des petites maisons, à peu près comme à présent les chartreux et anciennement les solitaires de la Thébaïde, qui ne portoient non plus d'autre nom que celui de l'endroit où ils vivoient, à l'exemple de saint Antoine ou de saint Paul, les auteurs de ce genre de vie. Il y a apparence que les solitaires Tarnades étoient limités, puisqu'on a remarqué qu'ils ne pouvoient pas passer à Lavey, avec la barquette sur le Rhône, sans permission formelle de l'abbé. Et ce Lavey, *Lavetum*, a pris son nom de *lavo*, laver, parce que c'est là qu'on lavoit et faisoit les liscives¹⁹³, d'où apparament le sacristain étoit venu maître de Lavey, parce que lui avoit charge du linge et sacristie, ainsi qu'il l'a encore aujourd'hui, mais Monsieur l'abbé est seul seigneur¹⁹⁴.

190 Il est admis aujourd'hui qu'une communauté monastique («*coenobium*») s'était formée dans la plaine de Vérolle avant la fondation de l'Abbaye de Saint-Maurice par saint Sigismond en 515, et que celle-ci sera intégrée, probablement sous le nom de «*turma Iurensis*», dans le nouveau monastère, cf. *HS IV/1*, 283, et surtout François Masai, *La Vita patrum Iurensium et les débuts du monachisme à Saint-Maurice d'Agaune*, in: *Festschrift Bernhard Bischoff: zu seinem 65. Geburtstag, dargebracht von Freunden, Kollegen und Schülern*, Stuttgart 1971, 43-69.

191 *Tarnada* n'apparaît en fait pas dans l'œuvre de César. Cette information erronée s'appuie sur une tradition déjà battue en brèche au XVIII^e siècle par Dom Delisle dans son «*Histoire de l'ancienne et royale Abbaye de S. Maurice d'Agaune*» (cf. n. 158): «... M. de Vallois cite plusieurs autres géographes qui marquent la ville d'Agaune sous le nom de *Tarnade*. Mais le P[ère] de S. Sigismond, capucin, s'est trompé, lorsqu'il a annoncé que ce nom se trouvoit dans Jule César» (AASM, DIV 1/2/15, 3^e partie, p. 1).

192 L'ancien nom de Saint-Maurice est *Acaucum*, puis *Agaunum*. *Acaunum* s'explique par le nom commun celtique *acaunon*, «pierre». Il y a ici confusion avec *Tarnaiaie* (qui renferme le nom du dieu celtique *Taranis*), ancien nom de Massongex dans l'Antiquité. La forme *Tarnadas* est une graphie fautive que l'on trouve dans un des manuscrits de *L'itinéraire Antonin* (*Dictionnaire toponymique des communes suisses*, Neuchâtel 2005, 784-785, 576, et surtout Denis van Berchem, *Les routes et l'histoire: études sur les Helvètes et leurs voisins dans l'Empire romain*, Genève 1982, 172-184).

193 Le *Dictionnaire toponymique des communes suisses* (Neuchâtel 2005) ne retient pas cette étymologie, mais plutôt celle qui rapprocherait le toponyme du francoprovençal *lâva*, «pierre plate, dalle; pierre polie» (p. 513).

194 Le sacristain possédait réellement des biens à Lavey (*HS IV/1*, 305, 314, 324).

Rémède contre le mal dit le décroit

Ce mal prend lorsqu'un membre dépéri par défaut de suc nourricier et pour le guerir il faut prendre du vert, c'est à dire du gui de poirier. Il le faut cueillir le troisième jour de la lune, lorsqu'elle se renouvelle sous le signe de l'écrivice¹⁹⁵ et à l'heure même qu'elle se renouvelle, autant qu'on la peut scavoir, et cela nécessairement. Gardez ensuite le gui. Quant vous voudrez l'appliquer au dit mal, vous en coudrez dans de la toile, peau ou soÿe, si vous voulez une dixaine ou 12^{ne} de feuilles, que vous pendrez au cou, sur la chair, et jusqu'à guérisson. Il faut l'éprouver, pour le trouver bon, mais bien observer la dite lunaison et constellation. Il est aussi bon pour guerir le bétail.

Pour prendre les taupes

Dès qu'on leur tire et fait perdre une seule goutte de leur sang, c'en est fait, car il faut qu'elles crèvent. Telle est leur nature. Prenez donc de petites baguettes de bons gratte culs, qui aÿent les pointes fines, dures et nombreuses. Fourez-les dans les trous où les taupes poussent, mais à rebour, afin que quant les animaux reviendront, ils se blessent le museau ou bien les pattes, et l'effusion de sang les fera tout de suite tomber en une défaillance mortelle. Mais le P[ère] gardien aura soin de défendre à George et aux frères laïcs [?] de leur présenter de l'eau des carmes pour les [faire] revenir.

Pour amollir et fondre l'acier, vous n'avez qu'à le tenir à la flamme de soufre bien allumé.

1 PAL Ms 121 Photocollum manus II, 166. PAL Ms 2 Protokoll der Tobeställe ab 1800, 172.

2 Die Reihe der offiziellen Provinzialarchive - «archivarius provincialis» - beginnt mit dem Nidwaldner Kapuziner P. Aureus Wyssch von Buchs (1687-1703), der wohl 1688 bei seinem Tod «primus directus Archivum Provinciae Helveticae» PAL Ms 149 prot. mai, I, 231. Unter Bezug-
ten Sekretäre des jeweiligen Provinzialministers.

195 Soit le signe du cancer (22 juin-23 juillet)